



**Nouveau partenariat pour le
développement de l'Afrique (NEPAD)**

**Programme détaillé pour le
développement de l'agriculture africaine
(PDDAA)**



**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture**

Division du Centre d'investissement

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU RWANDA

APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD–PDDAA

**TCP/RWA/2907 (I)
(NEPAD Ref. 05/45 F)**

Volume I de III

**PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT
À MOYEN TERME (PNIMT)**

Mars 2006

RWANDA: Appui à la mise en œuvre du NEPAD–PDDAA

Volume I: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)

Volume II: Aménagement de 1 000 ha de petits marais

Volume III: Recherche appliquée sur les cultures d'exportation traditionnelles et non traditionnelles

RWANDA

Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT) dans le cadre du NEPAD–PDDAA

Table des matières

Equivalence monétaire.....	iii
Abréviations.....	iii
Préambule.....	1
I. INTRODUCTION.....	3
A. Contexte humain et physique	3
B. Economie	3
C. Pauvreté et insécurité alimentaire.....	4
D. Agriculture et secteur rural	5
(i) Zonage du pays.....	5
(ii) Occupation des sols	6
(iii) Structure du secteur agricole et système de production.....	6
(iv) Production végétale	7
(v) Production animale	9
(vi) Principales institutions impliquées	9
E. Cadre stratégique	10
(i) Objectifs et stratégies du gouvernement	10
(ii) Stratégies des principaux bailleurs de fonds	13
(iii) Discussion de l'adéquation des stratégies d'assistance des partenaires au développement avec la politique et les objectifs du gouvernement	14
(iv) Projets achevés et en cours.....	15
(v) Leçons tirées de l'analyse des projets passés et en cours.....	17
II. CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS	18
A. Niveau macro-économique	18
B. Niveau institutionnel.....	19
C. Ressources naturelles et environnement.....	19
D. Productions agricole et animale	21
III. LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT.....	22
A. Priorités d'investissement	22
B. Identification préliminaire des programmes.....	25
(i) Priorité de gestion durable des eaux et des sols	26
(ii) Priorité d'infrastructures rurales et d'offre alimentaire.....	27
(iii) Priorité de recherche agricole et transfert de technologie.....	28
C. Critères de sélection des projets et programmes	28
D. Conclusion de l'atelier de validation et résumé des profils de projet d'investissement bancables (PPIB) retenus.....	29
<u>Priorité 1: Maîtrise de l'eau, gestion durable des sols et forêts</u>	<u>29</u>
<u>Priorité 2: Recherche et diffusion des technologies</u>	<u>29</u>

IV. BESOINS EN FINANCEMENT	32
---	-----------

V. SUIVI ET ÉVALUATION	33
-------------------------------------	-----------

ANNEXES:

Annexe 1: Corrélation avec les piliers du PDDAA

Annexe 2: Estimation des besoins financiers

**Annexe 3: Tableaux établis dans le cadre de l’élaboration des stratégies pour la
sécurité alimentaire et de développement agricole**

Annexe 4: Résumé du compte rendu de l’atelier de validation du PNIMT

Annexe 5: Liste des références

Equivalence monétaire

Unité monétaire = franc rwandais (FR)
1,00 \$EU = 583 FR

Abréviations

ADAR	<i>Agribusiness Development Activity in Rwanda</i> (Assistance à la dynamisation de l’agrobusiness au Rwanda)
BAD	Banque africaine de développement
CAPMER	Centre d’appui aux petites et moyennes entreprises au Rwanda
CDC	Comité de développement communautaire
CDF ou FCD	Fonds commun de développement
CEPEX	<i>Center of Projects Execution</i>
DC	Développement communautaire
DSRP ou PRSP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
FAD	Fonds africain de développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
FEM	Fonds environnemental mondial
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
GdR	Gouvernement du Rwanda
HIMO	Haute intensité de main-d’œuvre
IDA	<i>International Development Agency</i> (Association internationale de développement, Groupe Banque mondiale)
IFI	Institution financière internationale
IFS/CES	Initiative pour la fertilité des sols/Conservation de l’eau et des sols
ISAE	Institut supérieur d’agriculture et d’élevage
ISAR	Institut des sciences agronomiques du Rwanda
MINAGRI	Ministère de l’agriculture, de l’élevage et des forêts
MINECOFIN	Ministère des finances et de la planification économique
MINICOM	Ministère du commerce, de l’industrie, des coopératives, de l’artisanat et du tourisme
MININFRA	Ministère des infrastructures
MINITERE	Ministère des terres, de la réinstallation et de la protection de l’environnement
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique
NIS	<i>National Investment Strategies</i>
ONG	Organisation non gouvernementale
OPA	Organisation professionnelle agricole
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
ORPI ou RIPA	Office rwandais pour la promotion des investissements
PAM	Programme alimentaire mondial
PASAR	Programme d’appui à la sécurité alimentaire
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine
PIB	Produit intérieur brut
PNIMT	Programme national d’investissement à moyen terme
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SIAR	Système d’information et d’alerte rapide
SIM	Système d’information sur les marchés
STABEX	Stabilisation des exportations
UE	Union européenne

USAID

United States Agency for International Development

Préambule

Afin de renverser la tendance au déclin du secteur agricole sur le continent, les ministres africains ont adopté, à la XXII^e Conférence Régionale pour l'Afrique, le 8 février 2002 au Caire, une résolution sur les étapes clefs à considérer dans le domaine agricole dans le cadre **du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)**. Pour mettre en œuvre cette résolution, ils ont approuvé, le 9 Juin 2002, **le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA)**. **La Déclaration sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique**, ratifiée par l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine réunis à Maputo les 10 et 11 juillet 2003, a apporté un soutien politique fort au PDDAA. A cette occasion, les Chefs d'Etat et de Gouvernement se sont engagés à adopter des politiques déterminées en faveur de l'agriculture et du développement rural et à y consacrer, dans les cinq années à venir, au moins 10% de leur budget.

Le PDDAA définit un cadre général présentant les principaux axes d'intervention prioritaires pour restaurer la croissance agricole, le développement rural et la sécurité alimentaire en Afrique. Par essence, il a pour objectif de mettre en œuvre les recommandations des conférences internationales récentes sur la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et l'utilisation durable des ressources naturelles. Le programme repose sur **cinq piliers**, à savoir:

1. Extension des superficies bénéficiant d'une gestion durable des sols et de systèmes fiables de maîtrise de l'eau;
2. Amélioration des infrastructures rurales et des capacités de commercialisation, pour un meilleur accès au marché;
3. Augmentation de l'offre alimentaire et réduction de la faim;
4. Recherche agricole, vulgarisation et adoption de technologies permettant une croissance durable de la production; et
5. Développement durable de l'élevage, des pêches et des forêts.¹

Par ailleurs, à l'invitation de la FAO, des représentants de ministres africains de l'agriculture des pays membres du Comité de mise en œuvre du NEPAD et d'autres organismes (BAD, PAM, FIDA, BM, etc.) se sont réunis le 17 septembre 2003 à Rome pour: a) discuter de la mise en œuvre du PDDAA et plus spécifiquement de l'approche à suivre pour analyser et actualiser les stratégies nationales de sécurité alimentaire et de développement agricole à long terme; b) préparer des programmes nationaux d'investissements à moyen terme; et c) formuler des projets bancables. Plus spécifiquement, les ministres ont abordé:

- l'approche à suivre pour analyser et actualiser les **stratégies nationales de sécurité alimentaire et de développement agricole à long terme**,
- la préparation des **Programmes nationaux d'investissement à moyen terme (PNIMT)**,
- la formulation de **Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)**².

¹ Le 5^e pilier ne faisait pas initialement partie du PDDAA, mais y a été ajouté pour prendre en compte l'importance de ces sous-secteurs.

² Un « profil de projet bancable » est ici défini comme un aperçu de projet ou de programme d'investissement rédigé d'après un format standard et visant à présenter les informations permettant sa prise en compte par des institutions financières internationales et bailleurs de fonds potentiellement intéressés ainsi que par le secteur

*Suite à la requête du Gouvernement du Rwanda, un projet de PCT a été approuvé pour apporter l'assistance nécessaire à l'élaboration du PNIMT. Une version provisoire du PNIMT, élaborée par des consultants nationaux³, appuyés par un consultant international⁴ en concertation avec les principaux acteurs du développement du pays et en collaboration avec un expert de la FAO⁵, a été soumise à l'**atelier national de validation**, qui s'est tenu le 26 avril 2004 à Kigali⁶. Les participants à l'atelier ont adopté l'analyse stratégique présentée et l'intégration des priorités de Maputo (maîtrise de l'eau et infrastructures rurales, recherche et diffusion des technologies, offre alimentaire) dans la politique nationale agricole. Sur les cinq idées de programmes proposés pour le portefeuille, deux ont été développés comme PPIB: (i) le Projet d'aménagement de 1 000 ha de petits marais dans la Province de Kibungo; (ii) le Projet de recherche appliquée sur les cultures d'exportation. Ces projets s'inscrivent dans le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et dans la Politique agricole nationale.*

Les PPIB ont été élaborés par des consultants nationaux⁷ puis révisés par un groupe d'experts techniques de la FAO. Ils font partie du présent document, qui constitue la version validée du PNIMT.

privé, tel qu'envisagé dans la Déclaration de Maputo. Ce document devrait permettre aux partenaires d'exprimer leur intérêt de principe pour le projet proposé et son financement. Des analyses détaillées de faisabilité seraient conduites ultérieurement, conformément aux règles et procédures des partenaires financiers concernés.

³ Consultants nationaux: MM. S. Rwamasirabo et L. Kayitare.

⁴ Consultant international: M. Ahmed Belfouzi.

⁵ Expert de la FAO: M. François Yriarte.

⁶ Le résumé du compte rendu de l'atelier est présenté en Annexe 4.

⁷ MM. Emile Ndejuru, Léon Nabahungu, Laurent Kayitare.

I. INTRODUCTION

A. Contexte humain et physique

I.1. Le Rwanda figure parmi les pays les plus pauvres de la planète, avec un Produit intérieur brut (PIB) par habitant de l’ordre de 210 \$EU. Selon son Indice de développement humain (IDH), élaboré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le pays occupait, en 2002, la 162^e place sur les 173 pays classés.

I.2. Enclavé entre l’Uganda, la Tanzanie, le Burundi et la République démocratique du Congo, le Rwanda est situé dans la partie centrale de l’Afrique de l’Est. Le pays couvre une superficie de 26 338 km², et les terres arables représentent 1,4 million d’hectares, dont 60 à 70% sont cultivés. Le pays est caractérisé par un terrain accidenté montagneux s’élevant à une hauteur moyenne de 1 500 m au-dessus du niveau de la mer. Le climat y est modéré, de conditions tempérées dans les régions de plus hautes altitudes de la partie nord-ouest du pays. La pluviométrie varie de 1 600 mm à l’ouest à 700 mm à l’Est, elle est répartie sur deux saisons de pluies entrecoupées de deux saisons sèches.

I.3. La population du Rwanda a été estimée à 8,1 millions d’habitants en 2001; la croissance démographique annuelle serait de 3,2%⁸.

I.4. Les problèmes fonciers sont tels qu’environ 43% des familles vivent sur des exploitations de moins de 0,75 ha et, après la guerre, la proportion des indigents et des ruraux sans terres augmente sans cesse. Par exemple, dans certaines zones, la densité de la population par unité de terre cultivable atteint 9 habitants par hectare.

B. Economie

I.5. Le PIB s’élève à environ 1,8 milliard de \$EU. Le secteur primaire fournit quelque 41% du PIB (2001), 91% des emplois et 72% des exportations. L’évolution de ce secteur dépend essentiellement de la performance de l’agriculture qui représente elle-même plus de 87% de la production du secteur. Encore embryonnaire, le secteur secondaire est constitué essentiellement par l’industrie manufacturière et le bâtiment et contribue pour 22% au PIB. Le secteur tertiaire constitue 37% du PIB. Il comprend les services marchands (77%) et les services non marchands (23%).

I.6. L’économie a connu une croissance appréciable immédiatement après le génocide, sous l’impulsion du redressement enregistré à cette époque. C’est ainsi que le PIB réel qui avait reculé de 50% en 1994 a bondi de 35% en 1995 et de 13% en 1996 et a continué de monter en flèche, avec un taux de 14% en 1997, 9% en 1998 et 8% en 1999. L’effondrement survenu auparavant a permis de réaliser une croissance rapide dès le lendemain des événements de l’année 1994, grâce surtout à l’afflux massif de l’aide d’urgence et des secours humanitaires dont le pays a bénéficié. Depuis lors, la croissance est passée à 6% en 2000, 7% en 2001 et 2002 et pour les années 2003 et 2004 le gouvernement a prévu un taux de croissance d’environ 6% (Document de stratégie de réduction de la pauvreté).

I.7. Ce tassement observé ces derniers temps s’explique en partie par la contraction de l’investissement. Les conditions climatiques et les fluctuations des termes de l’échange qui ont diminué sur les recettes tirées des exportations agricoles.

⁸ DSRP 2002.

I.8. Le secteur financier est affecté par un grand nombre de crédits non performants qui atteignent 30% du portefeuille de l'ensemble des crédits octroyés par les banques commerciales⁹. En 2002–2003 les secteurs qui ont bénéficié de la grande part des crédits octroyés au secteur privé sont le commerce, la restauration et l'hôtellerie avec 38% de l'ensemble des crédits, la construction, les travaux publics avec 17,6% et l'agriculture 1,8%. Au niveau des Banques populaires, les crédits alloués à l'agriculture sont de l'ordre de 2,5%. La majorité des crédits est constituée de crédits à court terme (50,7%)¹⁰ contre 20,2% pour le moyen terme et 17,8% à long terme durant la même période. Le reste est constitué de crédits documentaires.

C. Pauvreté et insécurité alimentaire

I.9. D'après une enquête récente (2001, *Household Living Conditions Survey*, EICV), environ 60% de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté et 42% au-dessous du seuil de pauvreté extrême. Par ailleurs, la pauvreté dans les conditions de vie est aussi élevée: l'espérance de vie à la naissance est seulement de 49 ans, le pourcentage de malnutrition d'enfants est d'environ 40%, le taux de mortalité infantile est de 13% et celle de l'alphabétisation des adultes est de 48%. Par ailleurs, le taux d'infection par le Sida a été estimé à 11%.

I.10. Depuis les années 1980, le Rwanda est confronté aux problèmes d'insuffisance de la production agricole et à l'insécurité alimentaire. Cette situation a été aggravée par le génocide de 1994. Environ 90% de la population vivent dans le milieu rural, sur des petites exploitations agricoles ne dépassant pas 1 hectare. La productivité est faible en raison de la dégradation progressive des terres par l'érosion et de la faible utilisation des intrants agricoles. Les problèmes fonciers sont tels qu'environ 43% des familles vivent sur des exploitations de moins de 0,75 ha et après la guerre la proportion des indigents et des ruraux sans terres augmente sans cesse. L'agriculture est quasi exclusivement pluviale et se pratique surtout sur collines avec comme cultures principales en basse et moyenne altitude la banane, le haricot, le sorgho, le manioc et la patate douce, et en haute altitude le haricot volubile, le blé, le maïs et la pomme de terre.

I.11. Depuis 1985 une série d'enquêtes a permis d'analyser le développement de la pauvreté¹¹: en 1985, quelque 40% de la population totale étaient pauvres, leur revenu moyen par habitant étant inférieur au seuil de pauvreté. Au début des années 90, le fléchissement de la productivité agricole et des cours internationaux du café a encore provoqué une baisse considérable des revenus par habitant. En conséquence, 53% de la population avaient un revenu par habitant inférieur au seuil de pauvreté avant 1993. Le génocide a contribué à une augmentation spectaculaire de la pauvreté, faisant passer de 53% à 70% le pourcentage des ménages vivant au-dessous du seuil de pauvreté entre 1993 et 1997. Depuis lors, le redressement est en cours: le pourcentage de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté était de 64% en 2000, avec un taux de pauvreté rurale à 68%.

I.12. A l'échelle nationale, le Rwanda ne parvient pas à satisfaire les besoins alimentaires de sa population avec la production intérieure. En effet, en tenant compte des besoins moyens (2 100 kilocalories, 59 grammes de protéines et 40 grammes de lipides par personne et par jour), le taux de couverture n'atteint respectivement que 83 %, 73% et 17,5% en 2001. Ces chiffres montrent une situation catastrophique pour les lipides dont le déficit est désormais devenu chronique depuis de nombreuses années. Les importations de produits alimentaires et les aides alimentaires satisfont une

⁹ En septembre 2001.

¹⁰ En mars 2003.

¹¹ La définition de pauvreté est basée sur les critères suivantes: soit un niveau de dépense générale au dessous de 64 000 RF par an, soit un niveau de dépense pour l'alimentation au dessous 45 000 RF par an.

partie des besoins alimentaires respectivement pour environ 25,5% et 6,5% des besoins totaux nécessaires pour l'année 2001, apportant ainsi une contribution importante à l'offre alimentaire.

I.13. Quant à la situation nutritionnelle, selon les résultats de l'enquête démographique et de santé effectuée en 2000, 7% des enfants souffrent de malnutrition aiguë qui provoque le retard de croissance et l'insuffisance pondérale est observable chez 29% des enfants examinés. Le repas est en général constitué de haricot et de tubercules et/ou de bananes. Les compléments du repas de base sont les légumes, l'huile et rarement les fruits. Le lait est consommé par 4 à 5% des ménages et seulement de 1 à 2% des ménages consomment régulièrement de la viande, du poisson et des œufs. De 7 à 8% des ménages ne prennent qu'un repas par jour et 3% seulement ont accès à trois repas.

I.14. En se limitant aux cas des ménages agricoles dont l'alimentation provient en majeure partie de l'autoconsommation, la ration énergétique ne comporte que 2 à 3% de produits d'origine animale, la ration protidique 7%, ce qui montre un déficit important en acides aminés essentiels et en vitamines. Quant à la ration lipidique, elle comporte 38% de produits d'origine animale avec des carences prévisibles en certains acides gras indispensables à l'homme.

I.15. En 1985, quelque 40% de la population totale étaient pauvres, leur revenu moyen par habitant étant inférieur au seuil de pauvreté. Au début des années 90, le fléchissement de la productivité agricole et des cours internationaux du café a encore provoqué une baisse considérable des revenus par habitant. En conséquence, 53% de la population avaient un revenu par habitant inférieur au seuil de pauvreté avant 1993. La guerre et le génocide ont occasionné la destruction des biens, ont contribué à une augmentation spectaculaire de la pauvreté, faisant passer de 53% à 70% le pourcentage des ménages vivant au-dessous du seuil de pauvreté entre 1993 et 1997. Depuis lors le pays ne cesse de progresser. Selon les toutes dernières estimations (1999), le pourcentage de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté est de 65%.

I.16. La croissance agricole du Rwanda était de 0.5% dans les années 80 et -3.9% dans les années 90. Alors que les chiffres des années 90 sont affectés par le génocide, ces résultats montrent clairement qu'une faible croissance agricole était au cœur de la mauvaise performance économique des années 80 compte tenu de son importance dans l'économie. Cette faible croissance économique reflétait l'étroitesse de la base des ressources, une fertilité du sol déclinante et une utilisation exceptionnellement faible d'intrants modernes. Bien que la production agricole par habitant et les rendements des cultures sont allés en déclinant continuellement depuis le milieu des années 80, les politiques économiques n'ont pas fait assez pour encourager la transformation agricole et la politique sectorielle est restée orientée vers l'autosuffisance alimentaire jusqu'en 1996.

D. Agriculture et secteur rural

(i) Zonage du pays

I.17. Le Rwanda comporte une grande diversité de paysages avec des conditions de sol et de climat très différentes. La classification des régions agro-bioclimatiques fait apparaître 17 zones mais cette distinction a peu d'intérêt agricole, car les agriculteurs ont tendance à pratiquer partout les mêmes spéculations. Cependant le relief permet de distinguer trois zones d'altitude assez caractéristiques: (i) la zone supérieure à 1 700 mètres à l'Ouest et au Nord-Ouest, (ii) la zone d'altitude intermédiaire de 1 300 à 1 700 m concerne les vallées de l'Ouest et la transition avec la zone basse, et (iii) la zone basse où l'altitude est inférieure à 1 300 m qui se trouve à l'Est et au Sud-Est. La pluviométrie varie surtout en fonction de l'altitude, il est possible de distinguer trois zones: (i) plus de 1 500 mm par an au Sud-Ouest et au Nord-Ouest, (ii) la zone intermédiaire entre les isohyètes 1 000

et 1 500 mm qui occupe l'Ouest du pays et, (iii) la zone de pluviosité inférieure à 1 000 mm à l'Est. Les zones de basses altitudes occupent 39% de la superficie totale, la production qui est fortement influencée par la pluviométrie comprend notamment une grande partie du cheptel. Dans les zones de moyennes altitudes qui occupent environ 33% de la superficie, les terres sont pauvres et subissent une érosion importante. Les marais y constituent une réserve de terres. Parmi les zones de haute altitude qui occupent 28% du territoire se trouvent les zones volcaniques fertiles, des forêts et des réserves naturelles et les zones de crête Zaïre–Nil où se cultive notamment un excellent thé.

I.18. Le climat est de type tropical tempéré avec une température moyenne de 19°C et une pluviosité annuelle qui varie de 900 à 1 600 mm. Le pays connaît une petite saison de pluies de septembre à novembre et une grande saison des pluies de février à mai. La petite saison sèche va de décembre à janvier et la grande saison sèche de juin à mi-septembre; elle est marquée par un ralentissement de l'activité agricole.

(ii) Occupation des sols

I.19. **Les terres cultivées** occupent environ 1,12 million d'hectares, répartis en 0,87 million d'hectares de cultures annuelles et 0,25 million d'hectares de cultures pérennes. Elles représentent environ 46% de la superficie du Rwanda et sont réparties en exploitations agricoles de 0,9 ha cultivés en moyenne. Les marais occupent une superficie estimée à 165 000 ha dont 70 000 ha sont exploités, soit 42% de la superficie des marais et près de 6% de la superficie totale cultivable. Les marais de moins de 200 ha couvrent 112 000 ha et les grands marais 53 000 ha de grands marais. La tendance de la population à cultiver les marais s'accroît et, bien que la majeure partie des grands marais soit encore couverte de végétation naturelle, la quasi-totalité des petits et moyens marais a été défrichée et est exploitée.

I.20. **Les forêts** couvrent 8% du territoire dont près de la moitié est située dans les zones des parcs naturels protégés. Après 1994, le Rwanda ne dispose plus que de 226 000 ha suite à la destruction de 46% des superficies occupées par les forêts par rapport à la période avant la guerre. Les boisements familiaux sont très répandus, un peu moins de la moitié des agriculteurs en exploitent environ 0,2 hectare et vendent régulièrement les produits forestiers. Le Rwanda souffre chaque année d'un déficit en bois de plus de 4 millions de m³.

I.21. **Les ressources halieutiques** sont faiblement exploitées et la contribution de la pêche au secteur économique est faible. Il y a actuellement plus de 2 000 étangs piscicoles en exploitation dans le pays. Avant 1994, on en comptait plus de 3 900. La disponibilité d'alevins est prévue pour permettre la réhabilitation et la mise en fonction de près de 2 500 étangs. La production de poissons destinée principalement à l'autoconsommation est estimée à 3 400 tonnes en 2003.

(iii) Structure du secteur agricole et système de production

I.22. **L'agriculture rwandaise est de type familial avec des cultures de subsistance** qui dégagent peu d'excédents pour le marché. L'intégration du marché est faible; cependant les échanges de proximité sont nombreux, notamment la bière de banane et de sorgho. L'agriculteur y pratique une polyculture variée et maintient en même temps un élevage de grand ou de petit bétail. La combinaison des cultures est fonction des spécificités régionales. L'agri-éleveur rwandais adopte cette stratégie pour lutter contre les aléas climatiques, la polyculture et l'élevage minimisant les risques en cas de pertes de sa récolte.

I.23. **Le nombre d'exploitations agricoles familiales** est estimé à 1,03 million dont 27% sont dirigées par des femmes (contre 22% avant 1994). Une exploitation compte en moyenne 5,5 membres dont la moitié ont moins de quinze ans, 34% des exploitations ont moins de 0,5 ha et 16% ont plus de 2 ha et occupent 47% des terres. Les terres de bas-fonds constituent des ressources supplémentaires qui permettent, après aménagement, deux à trois récoltes par an. Environ 30% des familles ont accès à 10 ares de bas-fonds. La grande majorité des ménages agricoles (86%) vivent exclusivement de l'agriculture. Les 14% restants ont des revenus qui proviennent de l'artisanat, du commerce et des emplois agricoles auxquels ont recours 37% des fermiers.

I.24. **Les systèmes de production.** L'agriculture avant la guerre de 1994 était de type colonial avec des cultures d'autoconsommation et des cultures de rente obligatoires, surtout le thé et le café. L'encadrement agricole assuré par le MINAGRI était très présent et ses actions se traduisaient par le développement des aménagements anti-érosifs et l'incitation à produire des cultures pour l'exportation. Ce système a connu une double crise, d'insécurité alimentaire et d'environnement. Concernant l'insécurité alimentaire, à partir de 1984 la courbe de tendance de la production d'énergie par habitant rural est passé en dessous du seuil de 2 100 kcal par habitant et par jour, qui est admis comme le besoin moyen par habitant.¹² Cette décroissance linéaire est confirmée, elle est due principalement à une baisse quasi générale des rendements agricoles et de la productivité du travail. Pour faire face à ce déclin, les paysans ont réduit leurs superficies en culture de rente et par conséquent leurs revenus, sans rétablir l'apport nécessaire d'énergie. S'agissant de l'environnement, l'érosion des pentes et la sédimentation des marais ont pu être contenues tant que les paysans ont fait alterner les bois, les herbages et les jachères avec les terres cultivées le long des pentes. Mais avec l'augmentation de la population rurale, ces surfaces non cultivées se sont réduites et des mesures de lutte anti-érosives ont dû être prises. La lutte anti-érosive a été longtemps un thème prioritaire imposé aux agriculteurs. Avec la diminution de l'encadrement et le besoin de nourriture, les agriculteurs détruisent actuellement ces aménagements en de nombreux endroits. Une situation de crise environnementale en résulte puisque ni les solutions individuelles de stabilisation du paysage, ni les solutions collectives de lutte contre l'érosion ne fonctionnent plus.

I.25. Actuellement, les systèmes de production reposent sur les cultures vivrières d'autoconsommation et ils ne peuvent dégager que de faibles excédents. Le seuil critique en dessous duquel un exploitant agricole ne peut plus subvenir à ses besoins nutritionnels est estimé à environ 0,75 ha, et 20 à 25% des ménages ne produiraient pas suffisamment pour se nourrir. L'insécurité alimentaire et nutritionnelle, en grande partie structurelle liée à l'exiguïté des terres cultivables et à l'absence de revenus extra-agricoles en milieu rural, est souvent aggravée par des aléas climatiques. Les familles qui n'arrivent pas à satisfaire leurs besoins tentent de recourir à d'autres stratégies: main-d'œuvre salariée, gardiennage du bétail, vente de bétail et de sous-produits, etc. Sans production de rente apportant des revenus monétaires stables, les fermiers sont contraints de vendre des aliments dont ils ont besoin en année à faible récolte et provoquent un effondrement des cours en année de bonne récolte. Dans ces conditions on assiste à une décapitalisation générale des exploitations agricoles.

(iv) Production végétale

I.26. **Les cultures vivrières** occupent 92% des superficies cultivées. La banane sous ses différentes formes (fruit, banane à bière) est de loin la culture dominante avec plus du quart des surfaces cultivées (28%), suivie du haricot, (21%), de la patate douce (12%), du sorgho (10%), et du manioc (8%).

¹² Etude pour le PSSA – FAO/CI, avril 2002.

I.27. Les cultures d'exportation (café, thé) représentent respectivement 6,3% et 1,6% des surfaces. Le café n'est plus cultivé que par environ 38% des ménages contre 54% avant la guerre. Le thé n'est cultivé que par moins de 2% des ménages. Les cultures maraîchères sont encore marginales; elles sont pratiquées dans les marais et destinées essentiellement à la vente, quant aux oléagineux, ils sont peu cultivés.

Tableau 1: Production végétale (tonnes)							
Cultures	1990	1994	1996	1998	2000	2002	2003
Maïs	95 685	14 300	66 595	58 618	62 502	91 686	78 886
Riz	9 305	4 500	6 596	7 935	11 654	20 976	27 891
Blé	6 976	3 200	6 814	4 140	6 444	7 434	15 305
Haricot	204 708	34 800	174 347	153 917	215 347	246 906	339 394
Soja	18 096	0	3 302	9 831	13 922	17 088	19 869
Pomme de terre	283 673	114 900	195 381	181 138	285 000	282 000	280 000
Café	39 575	–	15 239	14 268	16 098	19 796	n.d.
Thé	11 759	3 457	7 755	15 130	15 000	–	–
Pyrèthre		295	35	7	140	550	750

Source: MINAGRI BNR

Tableau 2: Superficies emblavées (hectares)						
Cultures	1990	1994	1996	1998	2000	2002
Maïs	98 000	40 000	60 000	71 212	89 053	104 628
Riz	6 816	1 700	2 000	4 144	4 266	6 423
Blé	9 313	2 700	6 000	5 700	10 043	12 046
Haricot	262 563	45 000	25 000	234 923	333 205	358 002
Soja	26 867	8 000	6 800	17 858	29 543	31 289
Pomme de terre	42 055	17 000	35 000	28 264	22 000	23 000
Café	55 000	4 500	20 000	25 000	27 000	28 000
Thé	12 300	9 000	1 100	11 000	12 300	12 500
Pyrèthre (fleurs sèches)	2 200	2 200	2 200	2 200	2 200	2 200

Tableau 3: Rendements des cultures (tonne/ha)						
Cultures	1990	1994	1996	1998	2000	2002
Maïs	1,02	1,68	1,10	0,82	0,72	0,88
Riz	1,36	2,65	3,30	2,19	2,7	0,3
Blé	1,18	1,18	1,14	0,72	0,64	0,62
Haricot	0,74	0,77	0,70	0,65	0,64	0,69
Soja	0,67	0,89	0,48	0,55	0,47	0,54
Pomme de terre	6,7	6,7	5,6	6,4	8,8	8,3
Café	0,63	0,28	0,76	0,57	0,59	0,69
Thé	1,04	0,45	0,82	1,35	1,29	1,19
Pyrèthre	0,48	0,41	0,41	0,43	0,45	0,45

I.28. Les superficies cultivées ont beaucoup diminué pendant l'année 1994 et les autres années qui ont suivi suite le génocide par manque de main-d'œuvre, en effet une grande partie de la population rurale s'était déplacée. Le café qui est la première culture d'exportation semble être abandonné progressivement suite à la baisse des cours sur le marché mondial et la priorité donnée aux cultures vivrières. Par contre, le pyrèthre prend plus d'importance stimulé par la privatisation de l'usine de traitement et l'augmentation des cours mondiaux.

I.29. Les rendements des cultures sont en général faibles et en diminution sur la longue période à cause de la baisse de fertilité des sols et du faible pouvoir d'achat des paysans qui ne peuvent avoir recours aux intrants.

I.30. La sécurité alimentaire a été focalisée sur les aspects nutritionnels, il s'agit de la conversion de la production agricole annuelle des cultures importantes en calories, protéines et lipides que l'on divise par la population totale. Ce calcul permet de faire apparaître les besoins en importations alimentaires et que le marché local consomme toute la production agricole alimentaire. La quantité des produits animaux consommée est estimée à partir d'enquêtes sur la consommation des ménages.

(v) *Production animale*

I.31. L'élevage compte actuellement 992 000 têtes de bovins dont 86% sont de race locale à faible production laitière et de viande, contre 13% de races croisées et 1% de pur sang. Il compte également 1 271 000 caprins, 372 000 ovins, 212 000 porcins, 498 000 lapins et 2 482 000 volailles.

I.32. Le mode d'élevage bovin au Rwanda est de type familial comprenant le pastoralisme intégral extensif, le pastoralisme intégral intensif, la stabulation semi-permanente et la stabulation permanente. Plus de 50% du cheptel bovin sont concentrés au Nord-Est du Pays et au Bugesera.

I.33. Le petit bétail, outre ses faibles performances génétiques, les effectifs restent encore bas par rapport aux besoins. Cet élevage est essentiellement pratiqué dans les petites exploitations.

I.34. L'élevage porcin est généralement conduit en stabulation semi-permanente. Pour les volailles, l'élevage traditionnel constitue l'essentiel de la production nationale alors que les lapins sont élevés en petites bandes pouvant aller jusqu'à 10 unités femelles. La pisciculture est généralement pratiquée pour les besoins locaux.

Tableau 4: Evolution des productions animales 1994–2003 (tonnes)

Production	1994	1999	2000	2001	2002	2003
Lait	7 825	55 577	57 803	63 484	97 981	112 463
Viande	7 833	22 807	25 608	35 748	39 126	41 937
Poisson	2 876	6 433	6 996	7 308	7 612	8 144
Œufs	116	1 471	920	1 015	2 432	3 402
Miel	420	528	762	760	819	908
Peaux	315	628	986	819	1 499	982

Source: Direction de l'élevage

(vi) *Principales institutions impliquées*

I.35. **Le Ministère de l'agriculture de l'élevage (MINAGRI)**, en charge de la planification des politiques et stratégies agricoles à travers: (i) des services centraux, notamment les directions du génie rural et de la conservation des sols, de la production agricole, de la planification, de la commercialisation et vulgarisation, et de l'élevage; et (ii) des services décentralisées dans les provinces et les districts. Le MINAGRI gère aussi des unités de production telles que le Centre national d'insémination artificielle, le Laboratoire vétérinaire national de Rubirizi, le Service national semencier, le Couvoir national de Rubirizi, les Directions régionales agricoles qui dépendent des Préfets des Provinces et des Services agricoles au niveau des Mairies. L'OCIR-Café supervise la filière café, tandis que l'OCIR-Thé supervise la filière thé. L'ISAR s'occupe de la Recherche. L'UNR, spécialement la faculté d'Agronomie et l'ISAE sont des instituts ayant pour mandat la

formation des étudiants en agronomie. Les ONG, les partenaires internationaux tels que l'USAID, le PNUD, la FAO, l'IDA, le FIDA, la BAD, la Banque mondiale, les pays comme la Chine, les Pays-Bas, l'Union européenne, le Japon, la Grande Bretagne, la Belgique participent au développement agricole grâce à leurs appuis financiers. Les associations des agriculteurs-éleveurs contribuent également au renforcement des structures décentralisées à travers les Comités de développement communautaires (CDC).

I.36. **Autres Ministères et Institutions.** Le MINAGRI collabore étroitement avec d'autres Ministères dans les domaines variés. Avec le MINITERE, les volets de collaboration concernent l'environnement, l'eau et les forêts. Avec le MINEDUC et les institutions de recherche, l'accent est mis sur la formation et la recherche fondamentale et appliquée. Le MINAGRI travaille étroitement avec le MINALOC pour la réussite de la décentralisation des services agricoles et dans le domaine du développement rural. D'autres Ministères telles que le MIFOTRA, le MINICOM, le MIGEPROFE, le MIJESPOC et autres Institutions comme le Secrétariat de Privatisation, le CEPEX, le RIPA etc. jouent un rôle important et participent au développement du monde rural en étroite collaboration avec le MINAGRI.

I.37. **Administration décentralisée.** Actuellement, on note un manque de coordination entre les services centraux du MINAGRI et les structures décentralisées. Ceci a pour conséquence la duplication des activités et le manque d'un cadre de concertation et de transmission de l'information.

I.38. **Organismes de crédit.** Les institutions spécialisées se sont désintéressées du secteur agricole à cause de mauvaises expériences antérieures et de la taille souvent modeste des crédits sollicités. Les producteurs devraient être assistés dans la formulation des projets bancables, compte tenu des taux d'intérêt élevés (36%) des institutions de microfinance qui limitent l'investissement agricole.

I.39. **Fermiers et organisations paysannes.** Depuis la fin de la guerre, certains producteurs se sont regroupés dans le but de défendre leurs intérêts et d'acquérir des services communs. Les coopératives agricoles connaissent cependant des problèmes d'ordre organisationnel faute d'encadrement technique.

E. Cadre stratégique

(i) Objectifs et stratégies du gouvernement

I.40. Pour sortir de la situation de sous-alimentation chronique, de paupérisation des populations rurales et de dégradation de l'environnement, le gouvernement de l'après-guerre a opté pour une politique rompant avec le passé. L'autosuffisance alimentaire a été remplacée par une politique d'augmentation des revenus passant par la création d'emplois hors de l'agriculture et la modernisation des exploitations agricoles. Cette politique inclut une réduction drastique de l'encadrement agricole national et suppose le développement rapide des organisations professionnelles agricoles et des associations de la société civile d'appui à l'agriculture. Dès 1996 une stratégie (SDA) a été élaborée qui reflète cette tendance libérale dans laquelle les produits agricoles doivent être compétitifs et qui marque un net désengagement de l'Etat des secteurs productifs. Les documents récents qui réunissent les données de cette politique sont: « *La Vision du Rwanda à l'horizon 2020* » réalisée en juillet 2000 et le « *Document de stratégie de réduction de la pauvreté* » achevé en 2002 et qui a réuni le gouvernement et ses partenaires au développement en un large consensus.

I.41. **Vision du Rwanda à l'horizon 2020.** Selon ce document élaboré en juillet 2000, il est projeté qu'avec l'actuel taux de croissance démographique de plus de 3% par an, la population

rwandaise aura doublé vers l'an 2020. C'est un défi auquel le pays ne peut faire face avec les stratégies sociales et économiques traditionnelles. Il est évident que les contraintes rwandaises ne peuvent pas être résolues à court terme et que cela prendra du temps. Toutefois, le Rwanda doit rompre avec le passé. La Vision doit, par nécessité, aller au-delà de l'approche conventionnelle, en adoptant une stratégie réaliste, avec des objectifs atteignables à court, moyen et long termes. Ses objectifs et sous-objectifs sont énumérés ci-après:

- mise en place d'une politique de bonne gouvernance: atteindre la stabilité macro-économique; décentraliser l'Etat pour favoriser la participation de la population;
- modernisation du secteur agricole: sortir l'excès de force de travail de l'agriculture et la canaliser vers d'autres secteurs; améliorer les infrastructures rurales; arrêter la dégradation des sols;
- développement global des ressources humaines: développer l'éducation de base; développer la formation professionnelle; encourager l'étude des sciences et des techniques.
- orientation des investissements vers l'industrie et les services: investir dans la formation de la main-d'œuvre qualifiée; créer des emplois hors agriculture; renforcer le secteur des services;
- promotion d'une classe moyenne d'entrepreneurs: stimuler le secteur privé formel et informel;
- ouverture sur les marchés régionaux et mondiaux: désenclaver par des moyens de transports ferroviaires, lacustres; développer les communications et télécommunications régionales.

I.42. **Le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP)** élaboré dans le cadre de la vision (2020) de développement à long terme du Rwanda et achevé en juin 2002, considère l'agriculture (et l'élevage) comme le principal moteur de la croissance. Le secteur agricole et de l'élevage est handicapé par les maigres ressources naturelles, le déclin confirmé de la fertilité des sols et l'exceptionnellement faible utilisation d'intrants agricoles. Le DSRP se fonde sur la certitude que la croissance de l'agriculture créera une demande de biens et de services en dehors de ce secteur et ce paradoxe conduit à penser qu'une croissance rapide entraînée par l'agriculture aura pour résultat une réduction de la part de l'agriculture dans le PIB.

I.43. Pour parvenir à cette croissance du secteur agricole et de l'élevage, le DSRP propose une esquisse de stratégie qui devrait être complétée en 2004 par l'élaboration d'une stratégie exhaustive du secteur rural incluant les aspects correspondants relatifs à la préservation de l'environnement. Corrélativement, le gouvernement devrait préparer d'urgence un programme chiffré pour des travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO). L'esquisse stratégique pour le secteur agricole qui figure dans le DSRP peut se schématiser comme suit:

- Institutions: renforcement des Directions de la commercialisation et de la vulgarisation du MINAGRI; appui à la décentralisation des Services de vulgarisation;
- Recherche: priorité à la recherche d'adaptation pour les cultures compétitives (riz, pommes de terre, soja, haricot);
- Production de semences: soutien à la production nationale;

- Elevage: introduction de races améliorées et encouragement à l'intégration agriculture élevage; soutien à la filière lait; crédit pour l'acquisition du bétail;
- Vulgarisation: complément d'effectifs sur le terrain; collaboration avec des groupements d'agriculteurs; prise en compte des thèmes concernant la transformation et la commercialisation; actions spécifiques en direction des femmes;
- Commercialisation: continuation du système d'information sur les marchés; encouragement à l'utilisation des engrais par le crédit et éventuellement par des subventions; soutien à la création d'organisations paysannes de base; encouragements aux ONG qui organisent le stockage communautaire;
- Protection de l'environnement: mise en route dans le cadre du grand programme HIMO, d'actions de reforestation, de terrassement et d'aménagement de marais; définition des droits de propriétés individuelle et collective sur les aménagements et les terres aménagées.
- Café et thé: appui de l'Office du café (OCIR–Café) aux investissements des producteurs; privatisation de la filière et appui à la collaboration entre les fermiers et les industriels.

I.44. **La Table Ronde de 2003** sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté a montré la difficulté de concilier dans le cadre unique du DSRP, les stratégies d'assistance des différents partenaires; il semble nécessaire d'aller plus en détail, en établissant un document de stratégie et des programmes spécifiques au secteur agricole.

I.45. Dans cette optique, un document intitulé « **Politique agricole nationale** », définissant la politique agricole a été élaboré en janvier 2004 et le processus d'approbation de ce document est en cours. Les principaux axes stratégiques reprennent, en les synthétisant, les résolutions figurant dans la Vision 2020 et le DSRP. Ce document débouche sur la proposition d'une liste de programmes établis par filière, de programmes transversaux de politiques spécifiques et de systèmes pour la mise en œuvre desquels une stratégie de développement rural (déjà prévue dans le DSRP) devrait être élaborée. Dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté, l'Union européenne se propose de jouer le rôle d'interface de toutes les actions de développement rural à planifier et à exécuter avec les ressources financières disponibles afin de coordonner l'assistance apportée par les différents partenaires. Ces programmes sont énumérés ci-après.

I.46. **Les programmes prioritaires** doivent répondre à l'objectif global de la politique nationale agricole qui est de générer des revenus monétaires aux producteurs et d'assurer la sécurité alimentaire. Les programmes identifiés portent sur: le café; le thé; le pyrèthre; les roses; les fruits exotiques; les plantes ornementales; le haricot; le riz; le maïs; le blé; le soja; les pommes de terre; les cuirs et peaux; le miel; la viande; le lait.

I.47. **Programmes spéciaux et transversaux.** Ces programmes seront développés pour répondre aux problèmes ressentis dans les domaines méritant une attention particulière. C'est ainsi que seront développés les programmes spéciaux suivants pour: (i) les régions au déficit alimentaire chronique; (ii) la gestion conservatoire des sols et des eaux; (iii) le contrôle des maladies du bétail et des végétaux; (iv) les intrants; (v) la compétitivité, la qualité et la stabilité des approvisionnements des marchés; (vi) l'agriculture et l'élevage dans les zones entourant les parcs nationaux; et (vii) le stockage des produits agricoles.

I.48. En conformité avec la politique nationale agricole, les politiques spécifiques suivantes seront développées: recherche agricole; biotechnologies; financement du secteur agricole (crédit agricole); genre et développement agricole; aides alimentaires; irrigation; coopératives.

I.49. **Les systèmes d'information et de prévision.** Pour faire face aux situations d'urgence (sécheresses, inondations, maladies des plantes et du bétail, etc.), il convient de renforcer les systèmes de prévision, de surveillance et d'alerte rapide et de consolider les capacités d'intervention des instances décentralisées, des collectivités locales et des organisations paysannes. Il sera mis en place des méthodes et des technologies nouvelles pour assurer un système d'information rapide et efficace. Par ailleurs, il est impératif d'asseoir un système permettant d'informer et former les producteurs et de vulgariser au sujet des résultats de la recherche. C'est ainsi que seront développés:

- le Système d'information et d'alerte rapide (SIAR);
- le Système d'information sur les marchés (SIM);
- le Système national de vulgarisation (SNV).

(ii) Stratégies des principaux bailleurs de fonds

I.50. La stratégie des principaux bailleurs de fonds est exposée ci-après. Les secteurs d'intervention de ces bailleurs sont présentés en corrélation avec les politiques nationales et les piliers du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) en Annexe 1.

I.51. **La Banque mondiale (BM).** Dans la Stratégie d'assistance au pays (CAS de novembre 2002), la BM intervient pour assister le gouvernement dans sa stratégie de réduction de la pauvreté, de relance économique et de renforcement institutionnel, notamment dans les domaines de: (i) la dynamisation du monde rural à travers les interventions dans les secteurs des infrastructures socio-économiques et des services orientés vers la promotion d'une agriculture de marché, (ii) les activités non agricoles visant la création d'emplois en dehors du secteur agricole. Dans le domaine spécifique de l'agriculture, l'appui de la BM a ciblé principalement: l'aménagement des marais et des bassins versants, la protection des écosystèmes menacés de disparition, la promotion des cultures de rente et d'exportation, l'appui aux services de vulgarisation, le développement des petites infrastructures rurales, et le développement des activités non agricoles génératrices de revenus.

I.52. **La Banque africaine de développement (BAD).** Le Document de stratégie par pays 2002–2004, publié en mai 2002, définit la façon dont la BAD appuie le GdR dans ses actions qui visent à: (i) intensifier l'exploitation de toutes les potentialités du pays dans les domaines de l'agriculture et du développement rural, (ii) renforcer les réformes foncières en vue d'accroître la productivité et de lutter plus efficacement contre la pauvreté, (iii) améliorer la qualité du portefeuille de la BAD et à accélérer la mise en oeuvre des projets en vue de renforcer leur impact sur le développement. Les opérations de la BAD/FAD au Rwanda ont débuté en 1974 et à fin 2003.

I.53. **Le Fonds international pour le développement agricole (FIDA).** Le FIDA définit sa politique d'appui au Rwanda dans le Document d'opportunités stratégiques (COSOP) du 11 décembre 2002. Le FIDA contribue, à travers le financement de projets de développement, au ciblage des groupes vulnérables et à la réduction de la pauvreté. Face aux défis de la pauvreté, l'appui du FIDA suit trois axes stratégiques: (i) le développement institutionnel pour assister le processus global de décentralisation, (ii) l'accroissement des revenus des pauvres ruraux à travers des activités agricoles et non agricoles, en se focalisant sur la vulgarisation des innovations technologiques, ainsi que le développement des services financiers ruraux durables, et (iii) la recherche de synergies avec l'ensemble des projets FIDA. Pour la période 2004–2007, l'assistance du FIDA au Rwanda

concernera, notamment: (i) la promotion des activités des petites et moyennes entreprises rurales, (ii) le développement des marchés financiers ruraux durables, et (iii) l'appui aux institutions de micro-finance au bénéfice des petites entreprises.

I.54. **L'Union européenne (UE).** S'appuyant sur le Document de stratégie de coopération et le programme indicatif pour la période 2002–2007, l'UE tient compte des priorités du DSRP et de la complémentarité avec les autres donateurs, la coopération de l'UE a concentré son assistance sur: (i) le développement rural visant à améliorer l'environnement économique, technique et institutionnel, (ii) la promotion des emplois, (iii) le désenclavement des zones rurales afin de permettre un accès facile au marché, (iv) la promotion des échanges commerciaux entre les zones rurales, périurbaines et urbaines. Dans le cadre de l'appui au système décentralisé, l'UE va soutenir les activités liées à la production, à la réhabilitation et la création des infrastructures socio-communautaires et économique, à la micro finance, à l'appui institutionnel, au contrôle des épizooties, à l'intégration et la stabilité régionales, dans le cadre du PDL–HIMO, lorsque cela est possible. La Stratégie d'économie rurale, proposée par l'Union européenne est conçue pour être une stratégie dynamique et ouverte selon la philosophie de la SRP qui essaie de considérer tous les aspects du développement rural comme les infrastructures rurales, l'agriculture, la gestion de l'environnement, l'énergie rurale et d'autres à caractère plus horizontal comme la réforme foncière qui, au Rwanda, ont une importance fondamentale. Selon la Stratégie d'économie rurale, la mise en oeuvre des activités doit se faire au niveau local dans le cadre des plans de districts, suivant les directives des politiques nationales intégrées. Tout cela avec une planification rurales ascendante et une approche HIMO dans la mise en oeuvre des activités.

I.55. **L'USAID** concentre ses interventions dans le cadre du programme de réduction de la pauvreté en stimulant les initiatives privées et la société civile, notamment dans: (i) la recherche agricole à travers le développement des technologies et leur transfert, (ii) la promotion du café de haut de gamme et des autres cultures d'exportation non traditionnelles, (iii) à la promotion des entreprises rurales de transformation des produits agricoles, et (iv) l'appui aux associations dans les activités génératrices de revenus

I.56. **Les Coopération bilatérales.** La Coopération belge a appuyé les efforts du gouvernement en assistant la population rurale notamment pour l'acquisition de nouvelles technologies de développement agricole et le renforcement du secteur semencier. La Coopération des Pays–Bas participe au renforcement de la recherche et à l'appui aux structures décentralisées et des opérateurs privés (activités génératrices de revenus). La Coopération canadienne a appuyé le MINELOC pour formuler le Programme de développement local (PDL–HIMO).

(iii) Discussion de l'adéquation des stratégies d'assistance des partenaires au développement avec la politique et les objectifs du gouvernement

I.57. Les axes stratégiques du gouvernement en matière de développement agricole et de lutte contre la pauvreté sont globalement couverts par les projets et programmes financés par les bailleurs de fonds. Il y a lieu cependant de noter que la cohérence entre ces stratégies et celle du GdR reste à améliorer, notamment par la recherche d'une complémentarité entre les actions des divers intervenants. Aussi, une meilleure répartition et coordination des projets entre les donateurs, lors de leur formulation, permettrait d'atteindre plus efficacement les objectifs visés par le GdR.

I.58. La BM et le FIDA tentent de couvrir la plupart des axes stratégiques du GdR, les cibles géographiques et sociales sont relativement différentes. Le PASR, par exemple, constitue un programme couvrant les principaux axes prioritaires du GdR; cependant, vu la faiblesse des

décaissements, il devrait être révisé pour tenir compte des obstacles rencontrés à l'exécution. La préparation de sous-projets à la demande des communautés décentralisées pourrait être appuyée par des ONG ou des organisations expérimentées.

I.59. Devant les faibles réalisations obtenues vis-à-vis des prévisions (Annexe 2), la BAD réoriente ses interventions vers des projets sectoriels (infrastructures routières, élevage bovin). Pour les bailleurs de fonds bilatéraux, notamment l'USAID, la Belgique et les Pays-Bas, les taux de décaissement sont plus élevés du fait souvent de la prise en compte de l'assistance technique étrangère qui entre substantiellement dans les coûts et pallie le déficit national en ressources humaines.

(iv) Projets achevés et en cours

I.60. De nombreux programmes et projets ruraux sont mis en œuvre par le gouvernement, fréquemment avec l'aide de nombreux partenaires bi- et multilatéraux. La coordination de ces efforts reste cruciale et sera appuyée par les mécanismes présentés dans les documents intitulés « *Guidelines for productive aid coordination in Rwanda* » et « *Proposal guide document for the implementation of the PRSP* ». La mise en place d'un plan national d'investissement à moyen terme épaulera cette coordination. Les projets les plus importants sont présentés ci-après.

I.61. **Le Programme d'appui au secteur rural (PASR)** est financé par la BM et comporte trois phases¹³ sur une durée totale de 14 ans (2001–2014). Son montant total de 168 millions de \$EU. La première phase, approuvée en mars 2001, dont le financement s'élève à 48,6 millions de \$EU¹⁴ devrait être achevée en décembre 2005. L'objectif du PASR est d'aider le gouvernement à revitaliser le secteur rural en: (i) accroissant les revenus des ruraux, (ii) réduisant la pauvreté et (iii) renforçant la stabilité nationale. Ce programme repose sur le constat que la réduction de la pauvreté repose sur l'augmentation de la productivité des deux principales ressources, la terre et le travail, dont les pauvres du milieu rural tirent leurs moyens d'existence. Le défi sera de promouvoir à la fois une agriculture durable et une croissance des secteurs non agricoles où les pauvres peuvent trouver des emplois. Le PASR comprend sept composantes: (i) réhabilitation et aménagement des marais et des collines; (ii) gestion intégrée des écosystèmes en situation critique; (iii) promotion de l'agriculture commerciale et d'exportation; (iv) appui aux systèmes de fourniture des services agricoles; (v) petites infrastructures rurales; (vi) promotion d'activités productives non agricoles en milieu rural; et (vii) unité d'appui et coordination du programme. L'ensemble des composantes du projet sera mis en œuvre de façon progressive pour roder les mécanismes de financements qui sont établis afin de répondre à la demande exprimée par les collectivités décentralisées (CDC). Par ailleurs, la priorité du projet est le renforcement des capacités pour lancer le processus d'intensification.

I.62. **Le Projet de promotion des petites et micro-entreprises rurales (PPMER)**, qui est financé par le FIDA et dont la première phase a été achevée en décembre 2003, démarre une seconde phase de 7 ans avec une zone d'intervention élargie. L'objectif du projet est l'établissement d'un cadre durable permettant d'augmenter la productivité, la rentabilité et la compétitivité des PMER exploitées par les pauvres au moyen de renforcement des capacités techniques, financières et de gestion. Les principaux objectifs spécifiques comprennent: (i) la diversification des activités, (ii) l'utilisation de technologies appropriées, (iii) l'organisation de la profession, et (iv) l'ouverture de nouveaux marchés. Le projet dépend du Ministère du commerce de l'industrie et du tourisme (MINICOM).

¹³ Respectivement de 4 ans, 5 ans et 5 ans.

¹⁴ Plus un don du FEM (5 millions de \$EU) pour financer la composante « Gestion intégrée des écosystèmes en situation critique ».

I.63. **Le Programme de développement local PDL–HIMO.** Il résulte directement de l'application des actions prévues au DSRP et a été préparé par le MINALOC. D'un coût total estimé à 219 millions de \$EU avec une participation du gouvernement de 10%, il couvre une période de 5 ans (2004–2008). Son principal objectif est de créer 322 000 emplois directs et 564 000 emplois induits par quatre composantes: (i) aménagement de 4 200 ha de marais (12,6 millions de \$EU), 12 600 ha de terrasses (18,9 millions de \$EU), 4 200 ha de reboisement forestier (3,15 millions de \$EU); (ii) réhabilitation de 1 260 km de pistes rurales (22,68 millions de \$EU), travaux d'amélioration spot sur 2 520 km (15,12 millions de \$EU) et de maintenance sur 3 780 km de pistes (1,134 millions de \$EU), (iii) réhabilitation d'infrastructures de base en milieu urbain et sub-urbain, et (iv) renforcement de capacités (6,38 millions de \$EU). La recherche de financement de ce programme est en cours, le Canada participant pour 350 000 \$EU. Le coût de la composante « aménagement et protection de l'environnement » est estimé à 34,65 millions de \$EU; le coût des infrastructures de desserte est estimé à 39 millions de \$EU.

I.64. **Le Projet de développement des marchés agricoles et ruraux (PDMAR)** devait être achevé à la fin du 2003, après une durée de quatre ans, son budget est de 5,61 millions de \$EU dont 5 millions financés par la BM sur un crédit de développement des connaissances et d'innovation. Son intervention se limite à une dizaine de communes. Il est exécuté par le MINAGRI avec le concours de nombreuses organisations spécialisées. L'objectif du projet est d'assurer la relance de l'économie rurale en favorisant l'émergence du commerce des produits et des intrants. Le défi que le PDMAR se proposait de relever était de ne pas fournir des produits et des services, mais d'induire des changements de comportement chez les paysans et chez les commerçants. Les leçons à tirer de ce projet pilote consisteront à choisir les mécanismes institutionnels permettant aux paysans d'accéder aux intrants. Le projet comporte trois composantes: (i) promotion des systèmes d'utilisation et de distribution d'intrants, (ii) appui aux dispositifs locaux de commercialisation agricole et (iii) appui technique, suivi et évaluation.

I.65. **Le Projet compétitivité et développement des entreprises (PCDE)** a pour objectifs de mettre en place un processus de développement du secteur privé et de promouvoir la compétitivité en: (i) rationalisant l'environnement commercial; (ii) réduisant les coûts; (iii) améliorant l'efficacité des infrastructures et des industries; et (iv) facilitant l'accès aux services financiers et d'appui. Le budget du PCDE est de 41 millions de \$EU en grande partie financé par la BM. Le projet a démarré en 2001 pour une durée de six ans.

I.66. **Le Projet d'appui au développement de l'élevage bovin laitier (PADEBL)** est financé par la BAD, avec un budget d'environ 22 millions de \$EU et une durée de cinq ans (jusqu'à 2005). Les composantes sont: (i) animation et vulgarisation; (ii) intensification de l'élevage bovin; (iii) actions vétérinaires; (iv) promotion des produits d'élevage; (v) renforcement institutionnel; et (vi) gestion du projet.

I.67. **Le Projet de développement des ressources communautaires et des infrastructures dans l'Umutara (PDRCIU)** qui a commencé en 2003 est financé par le FIDA, il a été préparé en continuité d'un projet jumeau qui couvrira les districts de Kabare, Kahi et Muvumba. Ces deux projets ont pour but de mettre en mouvement un processus de développement économique et humain qui utilise les ressources naturelles de façon durable. Le projet qui est exécuté par le Ministère des finances, est assisté par deux comités de pilotage, un national et un régional. Le projet cherche à maintenir l'équilibre entre les disponibilités en eau et les ressources en fourrages, il portera une attention particulière aux 7 000 ménages vulnérables des nouveaux districts. Les coûts du projet sont estimés à 24 millions de \$EU dont 12 sont financés par un prêt du FIDA et le reste par l'OPEP, le gouvernement, les bénéficiaires et des ONG internationales. Ces deux projets ont cinq composantes: (i) renforcement des capacités, (ii) infrastructures rurales, (iii) équipement et aménagement des

exploitations agricoles, (iv) services financiers, (v) gestion du projet. Parmi les activités se trouvent notamment: l'approvisionnement en eau, le conseil technique, la production agricole, la santé, la production animales et les productions forestières. Dans ce cadre, le projet finance un Schéma directeur des ressources en eau de toute la province dont la réalisation est en cours et qui devrait fournir les solutions attendues aux principales contraintes.

I.68. ***Le Projet de développement des cultures de rente et d'exportation (PDCRE)*** a été également financé par le FIDA.

I.69. ***Le Projet d'infrastructures routières au Rwanda***, financé par un prêt du FAD de 19,3 millions de \$EU et un don de 2,14 millions de \$EU, approuvé en septembre 2003, contribuera à la réalisation des objectifs définis dans la politique sectorielle des transports du Rwanda qui donne la priorité à la reconstruction des routes et ouvrages d'art qui n'ont pas été entretenus ou qui ont été détruits pendant le conflit de 1990 à 1994. Le projet aidera à réduire la pauvreté grâce notamment au désenclavement des zones de productions agricoles et industrielles situées dans les provinces de Cyangugu, Kibungu, Kigali-Ngali et Gikongoro. A travers sa composante formation et appui logistique, le projet permettra de renforcer les capacités de planification, d'exécution et de suivi des projets routiers. Le gouvernement interviendra pour 10% du coût total du projet.

I.70. ***Le Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA)*** dont les études ont été financées par la FAO, a connu plusieurs étapes pour son élaboration. Le premier document datant de 1997 s'appuyait sur un financement PNUD pour la mise en œuvre de la composante maîtrise de l'eau, qui a pris fin. La relance du PSSA a conduit à la formulation de plusieurs documents dont le dernier a été présenté en février 2004. Ce programme pourrait notamment apporter un appui méthodologique et technique à la mise en œuvre des programmes financés par les IFI (Institutions financières internationales). L'évaluation actuelle pour une période de 5 ans est de 19,2 millions de \$EU dont la grande partie serait à financer par des bailleurs de fonds.

I.71. ***Stabex***. Le programme sous tutelle du MINAGRI financé par la Commission européenne va soutenir la relance des exportations agricoles et des filières prioritaires (café, thé et pyrèthre) avec un accent important sur la diversification et la modernisation de l'agriculture ainsi que la recherche agricole.

I.72. ***Le Programme de soutien à la sécurité alimentaire***. Ce programme sous tutelle du MINALOC et du MINAGRI est financé par l'UE, il comprend deux volets à savoir: (i) des modules ruraux et urbains: ce volet consiste en un soutien au développement des petites et moyennes entreprises rurales en insistant sur la diversification de l'agriculture et la relance de nouvelles filières alternatives aux filières traditionnelles comme le fruit de la passion, le lait, les déchets ménagers, le miel, le piment, le tournesol. Le second volet porte sur le système d'information sur les prix des produits agricoles

I.73. ***Les micro-projets***. Ce programme appuyé par l'UE est placé sous la tutelle du MINALOC. Il s'occupe du développement rural et de l'agriculture urbaine, les activités sont exécutées par la population, sous la supervision de l'administration locale.

(v) Leçons tirées de l'analyse des projets passés et en cours

I.74. Un retour aux projets d'avant la guerre permet de se rendre compte des changements survenus dans la conception des projets. Avant c'est l'approche volontariste avec des directives dictées du haut sans concertation qui prévalait. Les composantes d'infrastructures routières et d'équipement

en camionnettes avaient des effets positifs sur la collecte des produits sans toutefois donner de garantie de durabilité. La vulgarisation et la recherche d'accompagnement étaient prises en charge par la plupart des projets, il en résultait l'élaboration de programmes de vulgarisation (notamment par le Projet de services agricoles financé par la BM) qui permettait un échange entre la recherche (ISAR et université) et les agriculteurs. Toutefois, cette approche ne reposait pas sur la demande des agriculteurs et était très coûteuse et donc peu durable. L'environnement était protégé grâce aux travaux communautaires (*umuganda*) imposés aux agriculteurs pour la réalisation d'aménagements anti-érosifs et de nombreux partenaires finançaient l'entretien des parcs naturels renfermant des espèces rares. Dans ce système, les agriculteurs ne trouvaient pas ou ne comprenaient pas leur intérêt, ce qui peut expliquer la destruction actuelle des ouvrages anti-érosifs et l'exploitation sauvage des zones classées.

I.75. En résumé, avant 1994, l'aide internationale et la pression exercée par le pouvoir sur le monde rural ont maintenu la main-d'œuvre dans l'agriculture et préservé une situation en apparence stable. Cependant, cette situation n'était pas durable du fait de l'aggravation de la pression sur la terre et de la détérioration de la sécurité alimentaire d'une société en grande majorité rurale.

I.76. Après le conflit et le génocide de 1994 qui a suivi, le retrait du MINAGRI des activités productives a entraîné des changements importants dans la conception des projets qui se sont positionnés de façon à travailler avec des associations d'agriculteurs; des entrepreneurs ruraux, le secteur privé et la société civile. Cette position ne correspondait pas à la réalité du terrain et les projets ont mal fonctionné, ce qui s'est traduit par un taux de décaissement très faible (inférieur à 20% des prévisions). Certains partenaires bilatéraux n'ont pas repris une coopération aussi active avec le nouveau gouvernement et l'essentiel des financements a été accordé par les IFI sous forme de prêts ce qui a alourdi la dette nationale. Les bilatéraux qui ont poursuivi leur coopération se sont concentrés sur des actions plus limitées avec le support d'une assistance technique (ONG ou coopération) et ont fait preuve de plus de souplesse et de pragmatisme que les IFI dans l'exécution, d'où leurs meilleurs résultats en termes de taux de décaissement.

I.77. Dans le domaine des infrastructures rurales, à l'exception des pistes de dessertes qui étaient entretenues par les populations au moyen des travaux communautaires, la plupart des réalisations (hangars de stockage, aires de séchage, etc.) ont été sous-utilisées.

I.78. Il est nécessaire actuellement de concevoir des projets qui ne prennent pas les réformes pour des acquis mais qui s'appuient sur les réalités du terrain, sur l'encadrement existant en s'appliquant à faire émerger les structures du monde rural capable de prendre en main une agriculture ouverte sur les autres secteurs avec qui elle devrait échanger des biens et du travail.

II. CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS

II.1. En passant en revue les différents domaines, il est possible de donner un aperçu des contraintes et opportunités dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage.

A. Niveau macro-économique

II.2. Les contraintes principales de l'économie rwandaise peuvent être résumées comme suit: (i) l'absence des sources importantes de croissance hors de l'agriculture, (ii) les revenus en devises très vulnérables aux fluctuations des prix extérieurs (thé, café); (iii) un bas niveau de l'investissement privé; (iv) une longue et coûteuse distance à l'océan; (v) la diminution de la productivité des terres

arables par habitant; vi) la faible capacité institutionnelle; et vii) le faible niveau des ressources humaines.

- ***L'agriculture rwandaise est peu intégrée aux marchés.*** Les activités de soutien à la production souffrent de nombreuses défaillances tant en amont (approvisionnement en intrants, crédit de campagne, organisation et encadrement du monde rural) qu'en aval (commercialisation, conservation et transformation des produits), ce qui limite les investissements en agriculture/élevage.
- ***L'agriculture dispose d'un fort potentiel en main-d'œuvre*** pour les travaux HIMO, qui est constitué par les disponibilités en force de travail de la population rurale ce qui permet d'accroître l'investissement humain en aménagements et infrastructures rurales.

B. Niveau institutionnel

II.3. ***Coordination et concertation insuffisantes.*** Outre le MINAGRI, d'autres ministères, notamment le MINALOC et le MINITERE ainsi que les bailleurs de fonds interviennent, notamment en matière de définition et de mise en œuvre de programmes et projets de développement rural, ce qui devrait impliquer une concertation au niveau de la conception de ces projets et une coordination lors de leur réalisation. Or, cette concertation et coordination ne sont pas toujours assurées et ne permettent pas toujours d'atteindre les résultats attendus de la politique du gouvernement en matière de développement rural.

II.4. ***Amélioration de la conception des projets.*** La conception des projets et programmes de développement n'est pas toujours cohérente, notamment entre les objectifs recherchés, les approches, les moyens et le montage organisationnel proposé. Par ailleurs, les procédures tant du gouvernement que des bailleurs de fonds, notamment en matière d'approbation des marchés et de contrôle a priori et des modalités de la non-objection, constituent une des causes fréquentes de retard dans l'exécution des projets.

II.5. ***Recherche et vulgarisation peu performantes.*** Les attributions des services extérieurs des ministères comprennent notamment: (i) la vulgarisation, et les relations avec la recherche, (ii) les essais de démonstration et la formation des paysans, (iii) l'information, (iv) le suivi et la coordination des activités et des projets de développement, et (v) l'appui aux instances élues des collectivités décentralisées. Or, ces services ne sont pas suffisamment adaptés à la mise en œuvre de la décentralisation et sont peu performants, car ils ne disposent que de faibles moyens et d'un personnel de vulgarisation insuffisant qui continue d'adopter une attitude directive vis-à-vis des paysans. Par ailleurs, l'inadéquation entre la recherche et le transfert des technologies à travers les services de vulgarisation est due au fait que le personnel de recherche est très limité aussi bien au niveau des stations de l'ISAR qu'à celui des projets agricoles. De même, une partie importante de la documentation sur les résultats des recherches effectuées au cours des dernières décennies n'est pas suffisamment exploitée. La recherche agricole devrait s'engager dans des innovations et adopter de nouveaux concepts tels que: recherche participative, recherche sur contrat, recherche adaptative sur des technologies appropriées aux conditions locales, recherche de pointe (biotechnologies, exploitation des variétés hybrides comme pour le maïs, cultures et élevage hors sol, etc.).

C. Ressources naturelles et environnement

II.6. ***Diminution de la productivité agricole et insécurité alimentaire.*** La diminution de la productivité agricole et des cours internationaux du café ont provoqué, au cours de la dernière

décennie, une baisse considérable des revenus par habitant. Les emplois non agricoles en milieu rural sont très rares.

II.7. **Situation foncière difficile.** Le problème foncier au Rwanda se pose avec acuité compte tenu de l'exiguïté du territoire national et de la pression démographique sur les terres; ainsi, par exemple, des rapatriés se sont installés sur des terres considérées jusqu'ici comme marginales¹⁵ qui n'avaient jamais été cultivées auparavant. Environ 43% des familles vivent sur des exploitations de moins de 0,75 ha et depuis la guerre la proportion des indigents et des ruraux sans terres augmente sans cesse. La forte densité¹⁶ agricole montre que la situation foncière a pratiquement atteint le seuil de rupture d'équilibre avec la population supportable. Ainsi, le système foncier se heurte aux différentes contraintes dont le morcellement excessif des terres, l'habitat rural dispersé, la dualité entre le droit écrit et le droit coutumier et l'absence de loi foncière. Il est nécessaire aussi de préciser les droits fonciers des attributaires de parcelles aménagées au frais de l'Etat.

II.8. **Un climat favorable à la polyculture.** Le Rwanda bénéficie d'un climat favorable à la polyculture; les deux saisons de pluies entrecoupées de deux saisons sèches et une température modérée sont propices à toute une gamme de cultures allant des cultures tropicales aux cultures des pays tempérés. Il peut s'agir des cultures comme aloe vera, vanille, piment, paprika, avocat, manioc, Prunes du Japon, ail, gingembre, citronnelle, mangue, melon, mini légumes, gombo, papaye, fraise, tomate, cerise, etc.

II.9. **Des sols peu fertiles.** Bien que la majorité des sols soit de qualité médiocre à moyenne, il existe des terres très fertiles localisées dans la région des volcans au Nord-ouest favorables à des cultures spéciales, notamment pour l'approvisionnement en pommes de terre des centres urbains et à l'exportation vers les pays limitrophes.

II.10. **Un réseau hydrographique très dense.** Les cours d'eau permanents avec un régime hydrique favorable, une surface importante de lacs permettant de mobiliser d'importants volumes d'eau pour développer l'irrigation notamment en cas de périodes de sécheresse prolongée.

II.11. **Une superficie élevée pour les marais et bas-fonds.** Les marais et bas-fonds occupent une superficie estimée à 165 000 ha dont seulement 5 000 ha ont été aménagées et 94 000 ha cultivés de manière traditionnelle. Leur aménagement et leur exploitation rationnelle permettent: (i) d'augmenter considérablement la part commercialisée de la production agricole, (ii) de contribuer à la sécurité alimentaire, (iii) de réduire la pression foncière.

II.12. **La dégradation des ressources forestières** due essentiellement aux coupes excessives non compensées par le reboisement. La déforestation est accélérée par les besoins croissants en bois de chauffe et en charbon de bois dont la demande urbaine est élevée. La pression actuelle sur les forêts est très préoccupante et des mesures prévues tentent de freiner les prélèvements et éviter les gaspillages. Il est également prévu de rechercher des introductions d'espèces ligneuses plus productives et mieux adaptées aux différentes conditions agro-écologiques. Du fait de la forte densité démographique, les boisements purs sont devenus difficiles et il est nécessaire de s'orienter vers l'agro-foresterie.

¹⁵ Cas du parc national de l'Akagera, dans la forêt de Gishwati.

¹⁶ De 675 habitants au km².

D. Productions agricole et animale

II.13. **Pression démographique et dégradation de la fertilité des sols.** La pression démographique sur les terres est forte. La majeure partie de la population rurale vit sur des petites exploitations. Le nombre de paysans sans terre est en augmentation. La productivité est faible en raison de la dégradation progressive des terres par l'érosion et de la faible utilisation des intrants agricoles. L'agriculture est majoritairement pluviale et se pratique surtout sur collines avec principalement des cultures vivrières.

II.14. Les principales contraintes à la production agricole du Rwanda se situent au niveau de: (i) la croissance démographique rapide associée à la rareté des terres cultivables ce qui entraîne l'exiguïté des exploitations agricoles familiales et l'utilisation à des fins agricoles de terres peu fertiles; (ii) la faible productivité des terres due à la surexploitation des terres et à la faible utilisation des intrants; (iii) la faible productivité de la main-d'œuvre; (iv) le faible niveau des échanges commerciaux; (v) l'insuffisance d'accès au crédit agricole; et (vi) la recherche souvent déconnectée des besoins des producteurs.

II.15. Au niveau des cultures de rente, il s'agit surtout de: (i) leur installation sur des terres marginales, (ii) la concurrence avec les autres spéculations pour l'espace, (iii) du non remplacement des cultivars en diffusion; (iv) la collaboration insuffisante entre la recherche, la vulgarisation et le paysan, et l'utilisation des engrais non appuyée par un programme de recherche; (v) l'encadrement technique peu efficace et le faible niveau de formation des encadreurs et des planteurs. Toutes ces contraintes concourent à des produits de faibles qualités qui rencontrent des difficultés sur les marchés d'exportation.

II.16. **Des infrastructures rurales insuffisantes.** L'une des causes principales des difficultés économiques des agriculteurs et éleveurs est le manque d'accès au marché par l'insuffisance de routes de desserte rurale, de moyens de transport, d'infrastructures de marché et de stockage et l'absence d'information sur les débouchés. En milieu rural, le réseau routier est peu praticable. Dans ces conditions, les commerçants collecteurs des produits agricoles et distributeurs d'intrants ne se risquent pas. Du fait les surplus de production locale ne sont pas collectés et restent invendus, les producteurs ne sont pas stimulés à produire pour le marché.

II.17. **Faible nombre d'unités de stockage, de conservation et de transformation des produits agricoles.** Le nombre d'unités de transformation et de conservation des produits est très insuffisant, notamment pour les produits destinés à l'exportation. La plupart des infrastructures de dépulpage et de lavage du café, des unités théicoles, des magasins de stockage de semences et autres intrants agricoles, des comptoirs de vente et magasins de commercialisation des produits vivriers, des aires de séchage du riz, de poisson et autres productions, des unités d'extraction du miel, des dispensaires et pharmacies vétérinaires, des scieries et menuiseries et des hangars pour les cuirs et peaux ont été détruits ou sont en mauvais état. Du fait de l'environnement macro-économique encore défavorable, les opérateurs privés ne sont pas en mesure d'assurer la relève et remplacer efficacement les pouvoirs publics dans ces domaines.

II.18. **Les contraintes spécifiques à la production animale** sont: (i) une faible alimentation animale tant sur plan quantitatif que qualitatif; (ii) la persistance de certaines épizootiques et enzootiques dont certaines sont transmissibles à l'homme (brucellose, tuberculose, rage, etc.); (iii) les faibles performances génétiques des races locales; (iv) le manque d'un système de conservation (chaîne de froid) entraînant la dégradation des produits d'origine animale; (v) le manque d'organisation des circuits de commercialisation des produits d'origine animale.

II.19. **Faible mobilisation des ressources halieutiques.** Malgré le fort potentiel halieutique des lacs rwandais, la filière pêche est confrontée à d'importantes contraintes qui entravent son développement. Il s'agit notamment de: la faible disponibilité et le coût élevé des alevins de bonne qualité, la faible diversification des espèces pêchées, l'utilisation des techniques et matériels de pêche destructifs; le manque de structuration de la filière pêche, l'absence d'un cadre législatif et réglementaire adéquat, les circuits de commercialisation non organisés, et les modestes disponibilités financières des pêcheurs.

II.20. Les potentialités de la filière poissons sont importantes en raison notamment de:

- l'existence de nombreux plans d'eau, notamment les lacs, les rivières, plusieurs retenues et barrages ainsi que des étangs piscicoles pouvant être empoissonnés;
- une forte demande intérieure de poissons, supérieure à l'offre locale et satisfaite en partie par des importations;
- l'existence des niches écologiques actuellement vides qui peuvent être peuplées grâce à l'introduction de nouvelles espèces de poissons telles que tilapia et clarias dans les étangs;
- l'existence des technologies de pêche relativement simples et par conséquent facilement assimilables par les personnes désireuses d'exercer le métier de pêcheur. Dans les lacs Kivu et Muhazi la pisciculture en cages pourrait être pratiquée.

III. LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

A. Priorités d'investissement

III.1. Le premier examen concerne l'adéquation entre les piliers du PDDAA et les principaux documents de politique et de stratégie du gouvernement (Annexe 1, Tableau 3). La correspondance est évidente puisque les piliers du PDDAA correspondent effectivement à des actions prévues dans la politique agricole nationale. Cependant certains programmes nationaux n'entrent pas directement dans les piliers du PDDAA, ce sont les actions spécifiques pour les femmes, l'appui à la création d'Organisations professionnelles agricoles (OPA), la loi foncière et l'appui à la filière café. Pour les deux premiers (femmes et OPA), il s'agit d'approches transversales et non d'actions sectorielles et elles seront nécessairement incluses dans les profils de projets à préparer. Concernant les deux derniers (foncier et café), il s'agit de programmes spécifiques laissés à l'initiative des Etats.

III.2. L'analyse stratégique montre que les priorités du PDDAA confirment largement les orientations prises dans le contexte national ramené à la Vision 2020, au DSRP et à la politique agricole nationale de janvier 2004. La spécificité nationale s'affirme dans la politique de création d'emplois hors de l'agriculture, de travaux HIMO, d'importance accordée à l'élevage, de volonté affirmée de moderniser et de libéraliser le secteur agricole et de l'élevage et de décentraliser l'Etat. En revanche, le troisième pilier qui consiste en l'amélioration de l'offre de produits alimentaires en la réponse aux situations d'urgence est placé dans la politique agricole de janvier 2004 mais trouve peu d'écho dans les stratégies des bailleurs.

III.3. **Priorité 1: Gestion durable des eaux et des sols.** La mobilisation des ressources en eau et la gestion durable de l'eau et du sol dans le cadre d'un aménagement intégré de bassins versants constitue l'axe le plus prioritaire pour le développement de l'agriculture rwandaise. Le choix des

cultures tiendra compte des nécessités de la sécurité alimentaire. De même, l'augmentation de l'efficacité de l'eau sera prise en considération pour déterminer le choix des réseaux d'irrigation/drainage. L'augmentation de la productivité¹⁷ de l'eau disponible permettra de définir les cultures et des systèmes de production (assolements, utilisation d'intrants, etc.). Aussi, les quatre principaux axes d'intervention dans ce domaine seront:

- Aménagement/réhabilitation de marais et bas-fonds en complément du PASR avec un ciblage participatif et intégré à la conservation des sols collinaires dominant les sites des marais/bas-fonds à aménager.
- Conservation et restauration des eaux et des sols par des travaux de lutte anti-érosive¹⁸ et de terrasses progressives et radicales combinés à des reboisements forestiers, agroforestiers et fruitiers¹⁹.
- Irrigation sur collines dans des zones à déficit pluviométrique périodique, avec ou sans ouvrages de stockage, un réseau d'irrigation gravitaire et une irrigation à la parcelle gravitaire et/ou basse pression, avec une irrigation de complément. Les aménagements seront conçus et définis avec l'appui du PSSA; la priorité sera donnée aux cultures à haute valeur ajoutée.
- Amélioration de la productivité des périmètres aménagés incluant une vulgarisation efficace, l'utilisation d'intrants adaptés, un système de financement décentralisé, une gestion rationnelle²⁰ de l'eau nécessitant la formation²¹ et le développement d'associations/groupements d'usagers de l'eau (cadre juridique et réglementaire, organisation, renforcement des capacités, ...)

III.4. Cet axe constitue une des principales priorités du GdR, dont le financement pourrait être assuré conjointement avec: (i) la BM, en complément du PASR par notamment sa flexibilité en matière de mise à disposition de financement des groupements/associations bénéficiaires, (ii) la BAD pour le financement des aménagements proprement dits, en complément du financement de la BM; et (iii) le FIDA, en ciblant les bénéficiaires les plus pauvres. Les travaux de conservation des sols pourraient être financés dans le cadre du PDL-HIMO. Une contribution technique et méthodologique de la FAO, à travers le PSSA, serait utile à la fois pour la gestion durable des ressources en eau et en sols, l'intensification et la diversification des productions agricoles et l'appui aux OPA dans la préparation des dossiers des sous-projets.

III.5. Pour la mise en œuvre des activités relatives à cet axe, il serait souhaitable que le secteur privé, en l'occurrence des bureaux d'études nationaux, soit impliqué par les Unités de coordination/gestion des projets/programmes, avec un contrôle rigoureux à posteriori aussi bien du Ministère des Finances et des Ministères techniques concernés que des organismes d'audit privés. Cette gestion des projets par le secteur privé pourrait être menée, au moins sous forme pilote, en vue de son adoption définitive à long terme. A moyen terme, une alternative pourrait consister à créer une Agence nationale d'aménagement et de mise en valeur des eaux et des sols qui serait chargée de la mise en œuvre de cet important axe de développement agricole. Cette agence devra être organisée de

¹⁷ Quantité de biomasse/m³ d'eau.

¹⁸ Y compris des méthodes biologiques.

¹⁹ La production fruitière destinée à l'exportation (fruits de la passion, ...) pourrait être augmentée dans le cadre de reboisements anti-érosifs.

²⁰ Incluant un système efficace de maintenance des ouvrages.

²¹ Dans les deux sens du terme.

manière à ce que les structures décentralisées jouent un rôle important, notamment au niveau du conseil d'administration de l'Agence.

III.6. **Priorité 2: Infrastructures rurales.** Les projets d'infrastructures rurales concerneraient: (i) les infrastructures de désenclavement (pistes et ouvrages d'art routiers), (ii) les infrastructures socio-communautaires de base; et (iii) les infrastructures économiques, de transformation et de commercialisation. Quatre axes d'intervention sont proposés dans ce domaine:

- *Appui au désenclavement des zones rurales à fort potentiel agricole* (en particulier pour les produits vivriers, forêts, sites des marais, élevage et pêche) et la mise en place des infrastructures économiques visant à valoriser les produits agricoles et à améliorer leur commercialisation.
- *Mobilisation de moyens pour la mise en œuvre de la stratégie de réhabilitation et d'entretien* des routes et pistes rurales et promotion de l'utilisation des techniques à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) pour l'entretien des pistes et des routes.
- *Appui aux PME locales* (renforcement des capacités techniques et financières) spécialisées dans l'entretien routier, en vue d'améliorer leurs capacités à exécuter les travaux dans les délais et selon les spécifications techniques contractuelles.
- *Appui aux infrastructures socio-communautaires* (approvisionnement en eau potable, électrification et constructions rurales, etc.) notamment dans le cadre du développement communautaire basé sur une programmation, une mise en œuvre et une gestion participatives.

III.7. Le financement de cet axe de développement pourrait être assuré notamment par la BAD, l'UE et le fonds de l'OPEP dans le cadre du PDL-HIMO. En effet, les travaux de réhabilitation et d'entretien des pistes rurales devront être réalisés, en grande partie, par des travaux HIMO.

III.8. **Priorité 3: Augmentation des approvisionnements alimentaires, diversification des activités productives génératrices de revenus et mise en place d'un Système d'information et d'alerte rapide (SIAR).** Les principaux axes d'intervention dans ces domaines sont les suivants:

- Appui à la relance sélective des cultures de rente au niveau des petites exploitations.
- Renforcement de filières porteuses telles que produits à haute valeur ajoutée.
- Promotion des activités de transformation des différentes productions végétales, animales et forestières ainsi que la professionnalisation et l'interprofession au sein des filières.
- Appui aux Services financiers décentralisés (SFD) pour les agriculteurs et aux institutions financières pour faciliter l'accès au crédit bancaire aux PME
- Appui à la commercialisation groupée en l'adaptant aux spécificités régionales des filières agricoles et en fonction du niveau de structuration des OPA.
- Renforcement des capacités et de la structuration du monde rural en organisations professionnelles en vue d'une meilleure commercialisation de leurs produits.

- Amélioration des systèmes d'informations sur les prix et marchés avec établissement d'observatoires régionaux des filières sur la base des besoins d'information des bénéficiaires concernés et amélioration de la diffusion de ces informations.
- La SIAR donnera la possibilité au gouvernement d'être informé rapidement de la situation de déficit alimentaire et de prendre à temps les mesures pour y pallier.

III.9. Cet axe de développement implique le MINAGRI et d'autres Ministères, en particulier le MINICOM, ainsi que des bailleurs de fonds multilatéraux (BM, FIDA,...) et bilatéraux (Pays-Bas,...). Le PPPMER financé par le FIDA pourrait être étendu à des districts supplémentaires en ciblant les entreprises actives en transformation et commercialisation des produits agricoles et alimentaires. La FAO pourra apporter son appui à la mise en place du SIAR.

III.10. **Priorité 4: Recherche agricole, diffusion et adoption des technologies.** Le renforcement des services de recherche agricole et de vulgarisation sera basé sur: (i) la participation qui doit permettre à toutes les personnes concernées d'être associés et partenaires, sur base des besoins réels du milieu rural, (ii) les moyens les plus appropriés pour la diffusion des nouvelles technologies et leur appropriation par le monde rural, (recherche adaptative); et (iii) la décentralisation et contractualisation des services de vulgarisation notamment sur les aspects de conseil, des études, de la promotion et de la prévision. Cet axe d'intervention nécessitera:

- L'accélération du taux d'adoption des techniques disponibles les plus prometteuses afin de promouvoir l'amélioration à court terme de la production agricole et alimentaire du pays en reliant plus efficacement les systèmes de recherche et de vulgarisation par une réelle recherche adaptative.
- Le développement d'un système de recherche agricole permettant de produire des informations à partir des connaissances et recherches effectuées au niveau national et international. Il devrait également adapter les connaissances et les technologies agricoles et agro-industrielles actuelles pour accroître la productivité des agriculteurs, tant pour le marché local que pour l'exportation.
- La mise au point de systèmes de diffusion de technologies permettant l'accès rapide des agriculteurs aux innovations; la diffusion devant utiliser les nouvelles technologies d'information et de communication.

III.11. Plusieurs bailleurs de fonds, notamment bilatéraux (USAID, Pays-Bas, Belgique,...) seraient intéressés à participer au financement de cet axe de recherche et développement. Une des méthodes efficaces à moyen terme pourrait être, au niveau de l'ISAR, de faire une recherche appliquée multidisciplinaire. Les financements pourraient à terme être assurés par le secteur publique, des projets de développement, et des promoteurs et entrepreneurs privés.

B. Identification préliminaire des programmes

III.12. Conformément aux domaines d'intervention prioritaires retenus, et compte tenu de la connaissance des autres projets ou programmes en cours et/ou en préparation, l'équipe chargée d'élaborer le PNIMT a proposé des idées de projets/programmes d'investissement. Les propositions concernent l'aménagement et la mise en valeur de marais et bas-fonds, de périmètres irrigués, les infrastructures de désenclavement (pistes rurales), les reboisements sylvo-pastoraux et fruitiers intégrés à des travaux de lutte anti-érosive, les infrastructures économiques et socio-communautaires, la recherche adaptative et transfert de technologies agricoles et rurales. L'approche programme

proposée devrait permettre aux différents partenaires d’intervenir en concertation avec le gouvernement et les autres co-financiers, avec suffisamment de souplesse.

(i) Priorité de gestion durable des eaux et des sols

III.13. **Programme d’aménagement et de mise en valeur de marais et bas-fonds.** En complément du PASR, plutôt multisectoriel, il s’agira de réaliser un programme spécifique d’aménagement et de réhabilitation des marais et bas-fonds qui constitue un potentiel à mobiliser de manière prioritaire pour augmenter considérablement la production agricole, contribuer à la sécurité alimentaire du pays, et réduire la pression foncière dans les marais ainsi que sur les collines environnantes. Ce programme devra être conçu sur une base proactive avec une participation des ayants droit aux niveaux conception, mise en œuvre et gestion, et en intégrant la conservation des sols collinaires dominant les sites des marais/bas fonds à aménager. De même, les travaux d’aménagement devant être à haute intensité de main d’œuvre, les études d’aménagement, notamment au niveau de la conception des ouvrages, de l’organisation des travaux et de la gestion des périmètres, seront conçues en conséquence. Le programme pourrait porter sur 10 000 ha qui seront répartis entre les provinces sur la base des critères susceptibles de lever les goulots d’étranglement qui pourraient ralentir l’exécution du PASR. L’Unité de gestion²² du programme pourrait être confiée au secteur privé.²³ Comme le programme devrait concerner plusieurs provinces, cette unité de gestion pourrait être décentralisée. Le financement du programme pourrait être assuré, si possible sous forme de cofinancement par la BM, dans le cadre du PASR, avec la participation des principaux bailleurs de fonds la BAD le FIDA. Une contribution technique de la FAO, à travers le PSSA, pourra apporter un appui pour la conception des ouvrages, l’intensification, la diversification des cultures et le montage des dossiers en participation avec les OPA et les Comités de développement communautaires (CDC).

III.14. **Programme d’aménagement et de mise en valeur de périmètres irrigués.** Grâce aux importantes ressources en eaux, faiblement mobilisées jusqu’ici, notamment dans les zones collinaires, le développement de l’irrigation, notamment de complément, dans les zones à déficit pluviométrique périodique aura pour objectifs de: (i) sécuriser la production végétale par une meilleure productivité, régularité et intensité culturale²⁴; et (ii) promouvoir les cultures d’exportation qui profiteraient des conditions climatiques favorables du pays. Une productivité²⁵ optimale de l’eau disponible permettra de définir les cultures et les systèmes de production (assolements, utilisation d’intrants, etc.). Le choix des cultures sera basé sur les impératifs de sécurité alimentaire et la priorité sera donnée aux cultures à haute valeur ajoutée. L’efficacité de l’eau sera optimisée en fonction des conditions locales pour déterminer le choix des réseaux d’irrigation. Aussi, les périmètres irrigués, avec ou sans ouvrages de stockage, consisteront en un réseau gravitaire et une irrigation à la parcelle gravitaire et/ou basse pression. La mise en valeur visera des niveaux élevés de performances/productivité des périmètres aménagés incluant une vulgarisation efficace, l’utilisation d’intrants adaptés, un système de financement décentralisé, une gestion rationnelle²⁶ de l’eau nécessitant la formation²⁷ et le développement d’associations/groupements d’usagers de l’eau (cadre juridique et réglementaire, organisation, renforcement des capacités, etc.). Le programme pourrait porter sur l’aménagement de 2000 ha et être financé par des bailleurs multilatéraux. La gestion et la coordination du Programme pourraient être intégrées au programme d’aménagement des marais.

²² Voir de mise en œuvre.

²³ Un (ou groupement) de bureau d’ingénieurs-conseils national appuyé éventuellement par une assistance technique internationale (ou régionale) ponctuelle, spécialisée et périodique.

²⁴ En récupérant une troisième saison culturale.

²⁵ Quantité de biomasse/m³ d’eau.

²⁶ Incluant un système efficace de maintenance des ouvrages.

²⁷ Dans les deux sens du terme.

III.15. **Programme de reboisements sylvo-pastoraux et fruitiers.** Ce programme serait intégré à des aménagements de conservation et restauration des eaux et des sols par des travaux de lutte anti-érosive et de terrassement (terrasses progressives et radicales). Les objectifs de ce programme seront, notamment: (i) d'accroître les ressources fourragères en vue de sécuriser l'alimentation animale par les plantations d'arbres et arbustes fourragers ainsi que d'améliorer les parcours et pâturages, (ii) d'augmenter les ressources en bois de feu et en charbon de bois par des reboisements forestiers, (iii) de diversifier la production de fruits destinés à l'exportation en frais ou transformés (fruits secs ou jus concentrés) par des plantations fruitières. Les aménagements et reboisements seront en totalité réalisés par des travaux à haute intensité de main-d'œuvre et qui rentrent dans le programme HIMO. La production de plants serait confiée à des pépiniéristes privés et les travaux d'aménagements seraient confiés à des tâcherons locaux ce qui permettrait de créer et de développer des micro-entreprises rurales. Une part importante des coûts de ce programme serait financée par des ressources locales (gouvernement et bénéficiaires) avec une participation éventuelle du PAM. La gestion du programme pourrait être confiée aux Comités de développement communautaires (CDC) avec une assistance technique des spécialistes du MINITERE.

(ii) Priorité d'infrastructures rurales et d'offre alimentaire

III.16. **Programme de construction et de réhabilitation de pistes rurales.** Le désenclavement des zones rurales à fort potentiel agricole, en particulier pour les produits vivriers, les reboisements forestiers et agro-forestiers, les sites des marais et périmètres irrigués, les parcours et pâturages, les étangs et lacs piscicoles, s'avère prioritaire, car il constitue une condition essentielle à tout programme de développement régional. Il s'agirait de planifier ce programme de désenclavement en fonction des potentialités de développement agricole de chaque zone, sur la base d'une analyse de flux de transport à moyen et long terme, dans le cadre d'un aménagement rationnel du territoire. Le coût des infrastructures de desserte devrait être plutôt pris en charge par des financements bilatéraux, sous forme de dons. L'organisation et la gestion de ce programme pourraient être pris en charge par les structures décentralisées, au niveau des districts. Le programme appuierait les PME locales pour leur permettre de participer à la mise en œuvre et la gestion (entretien des ouvrages) des infrastructures par le renforcement de leurs capacités techniques et financières.

III.17. **Programme d'infrastructures économiques et socio-communautaires.** Ce programme consistera pour les infrastructures économiques en planification/construction/gestion d'unités de transformation, de stockage/conservation et de commercialisation de produits agricoles, animaux et forestiers; l'objectif étant de valoriser ces produits et d'en améliorer la commercialisation au niveau du marché local, national ou d'exportation. Dans le cadre de l'amélioration du niveau de vie et de lutte contre la pauvreté des populations locales, ce programme devrait inclure des infrastructures socio-communautaires, telles que l'alimentation en eau potable, l'électrification et l'émergence des centres de négoce bâtiments communautaires. Aussi, la construction de ces infrastructures économiques et socio-communautaires devraient permettre d'amorcer ou de renforcer l'émergence des centres de négoce qui constituent des pôles de développement local au niveau des districts. Ces infrastructures pourraient être mises en œuvre dans des districts faiblement équipés en infrastructures socio-communautaires et/ou ceux présentant de fortes potentialités de développement. Le choix des districts tiendra aussi compte notamment du programme d'infrastructures de désenclavement et de desserte. La contribution du secteur privé, tant au niveau des réalisations (entreprises de construction), que de la gestion (entreprises agro-industriels et de commercialisation) devra être considérée dans la formulation de ce programme.

(iii) Priorité de recherche agricole et transfert de technologie

III.18. D'autres programmes pourraient être retenus, notamment:

- **Programme de Recherche adaptative²⁸ et transfert de technologies agricoles et rurales** qui pourrait intéresser plusieurs bailleurs de fonds comme exposé au paragraphe III.11.
- **Programme de développement des cultures d'exportation**, visant à augmenter les ressources en devises du pays, qui engloberait le café, le thé, le pyrèthre, les produits horticoles et fruits exotiques (notamment fruits de la passion) et consisterait à mieux structurer ces filières, à créer les conditions de promotion de ces produits au niveau production, financement, organisation et commercialisation.

C. Critères de sélection des projets et programmes

III.19. Le principal critère de sélection considéré dans la définition des priorités du programme d'investissement est basé sur les priorités du GdR. Aussi, les projets éligibles au titre du PNIMT doivent obligatoirement: (i) s'inscrire dans les axes stratégiques et domaines prioritaires retenus ci-dessus; (ii) participer directement à la réduction de la pauvreté en milieu rural et à l'amélioration des conditions cadres pour l'exercice des activités productives agricoles et alimentaires, (iii) prendre en compte les spécificités locales en respectant la vocation socio-économique des différentes provinces. Enfin, les projets doivent répondre aux critères de sélection spécifiques ci-après.

III.20. **Faisabilité technique et viabilité.** Ce critère est particulièrement déterminant, car il s'agit de vérifier le bien fondé technique du projet et sa viabilité en termes d'utilisation des ressources. L'existence de projets antérieurs ou conduits dans des zones similaires et ayant prouvés leur viabilité technique peut fournir des indications utiles dans ce sens. Ce critère couvre également les effets attendus sur l'environnement.

III.21. **Faisabilité financière et économique.** Au stade de l'identification de projet, il est difficile d'avoir une idée très précise sur la viabilité économique et financière du projet, mais il est nécessaire d'avoir assez d'éléments justifiant de poursuivre la préparation du projet. Des budgets de culture indicatifs permettent de voir si l'introduction de techniques particulières est financièrement viable dans le contexte de prix et de marchés actuels. Une estimation du coût d'investissement à l'hectare pour un système d'irrigation par rapport aux recettes que procureront les cultures qui pourront être réalisées fournira une indication sur la viabilité financière. On fera, si possible, une comparaison préliminaire des bénéfices et des coûts du projet en utilisant un simple ratio coûts/bénéfices.

III.22. **Capacités d'absorption.** Il est particulièrement important de vérifier dans quelle mesure et à quelle échelle les institutions et les autres acteurs identifiés sont capables de mettre en œuvre l'approche et la technologie proposées. De même, les ressources humaines au niveau cadre et personnel d'exécution sont à prendre en compte dans la formulation des projets et prévoir, le cas échéant, des composantes/volets de renforcement des capacités. Les taux de décaissements des projets en cours²⁹ pourront fournir de précieuses indications pour la conception des projets bancables. Le financement des projets dans le cadre du PNIMT sera basé sur celui des projets en cours ou en préparation couvrant la période 2004 à 2008.

²⁸ Ou appliquée.

²⁹ Ou récemment (en 2002 ou 2003) achevés.

III.23. ***Durabilité.*** Tout projet doit tenir compte des conditions de la durabilité, qu’il s’agisse du respect des ressources naturelles ou des mécanismes à prévoir pour la fin de projet afin de garantir la pérennisation des acquis (prise en charge de la gestion des périmètres aménagés par les groupements d’usagers, capacités d’entretien d’infrastructures, privatisation de certaines fonctions, etc.). Pour cela, tout projet inclut une composante renforcement de capacités: (i) techniques et organisationnelles par des activités de formation et (ii) financières par des crédits bancaires aux promoteurs et micro-entreprises pour la mise en œuvre ou la gestion des projets.

III.24. ***Synergie avec les autres programmes.*** Il s’agit d’une part de vérifier que les projets proposés ne font pas double emploi avec des actions ou des projets en cours ou programmés, et d’autre part de rechercher des synergies ou des complémentarités avec d’autres programmes/projets afin de maximiser les effets en matière de développement et les impacts positifs sur l’amélioration durable des conditions de vie des populations rurales. Cela implique une coordination très stricte des projets et programmes lors de leur formulation et, au plus tard, leur évaluation.

III.25. ***Régionalisation des investissements.*** Dans le cadre de sa politique de décentralisation, le GdR cherche à promouvoir une approche filière et la spécialisation régionale. Certaines régions du pays ont été confrontées à un sérieux manque d’infrastructures suite à la destruction durant la guerre et à l’installation des populations dans des zones auparavant faiblement peuplées. Les productions végétales et animales seront promues dans les zones à conditions agro-bioclimatiques favorables.

D. Conclusion de l’atelier de validation et résumé des profils de projet d’investissement bancables (PPIB) retenus

III.26. L’atelier de validation s’est tenu le 20 avril 2005 sous la présidence effective de Monsieur Fulgence Nsengiyumva, Secrétaire Général au Ministère de l’Agriculture, de l’élevage et des forêts (MINAGRI) représentant son Excellence le Ministre. Les discussions ont porté sur un certain nombre de compléments à apporter au document du PNIMT (voir compte rendu en Annexe 4).

III.27. Les trois groupes de travail constitués ont proposé des idées de projets couvrant les domaines prioritaires suivants.

Priorité 1: Maîtrise de l’eau, gestion durable des sols et forêts

III.28. Dans la maîtrise de l’eau, il a été proposé de considérer: (i) l’aménagement des marais et des bassins versants (drainage des marais, irrigation, collecte des eaux par des retenues collinaires, contrôle de l’eau de ruissellement par aménagements anti-érosifs); (ii) la gestion durable des sols cultivés, des pâturages, des forêts et des marais; et (iii) l’utilisation des sols selon leur aptitude, améliorer la disposition des cultures et le mode de travail du sol (Techniques de génie rural, de la foresterie et de l’agro-foresterie).

Priorité 2: Recherche et diffusion des technologies

III.29. La recherche comprend les disciplines scientifiques suivantes: biologie, agronomie, zootechnie et sciences qui en dérivent, c’est-à-dire les études en milieu rural, la production des semences, la fabrication des engrais et de compost ainsi que certains produits phytosanitaires. La diffusion des technologies comprend la vulgarisation des techniques par les services agricoles, la formation des paysans, la structuration du milieu rural en vue de lui donner la capacité de se substituer à des services administratifs.

III.30. Il a été proposé de développer la recherche et le transfert des technologies sur le riz, le café, le thé, le pyrèthre et sur les cultures d'exportations. Cette recherche concernera la sélection et l'amélioration variétales, la fertilisation des sols en fonction des exigences des cultivars et l'accroissement maximal de la productivité. Le transfert des technologies des centres de recherche aux producteurs et le développer les ressources humaines dans des domaines diversifiés et mettre sur pied les stratégies de les retenir, notamment à travers des actions ayant pour objet de:

- développer la recherche agricole adaptative à moyen terme;
- appuyer le renforcement des capacités dans le domaine de la recherche et augmenter le budget de la recherche à long terme;
- renforcer les capacités des producteurs par un transfert bien pensé des technologies;
- promouvoir la production du riz et du manioc et développer les cultures d'exportation.

III.31. Sur la base de ces priorités, deux Profils de projets d'investissement bancables (PPIB) ont été préparés: (i) projet d'aménagement de 1 000 ha de petits marais dans la province de Kibungo; et (ii) projet de recherche sur les cultures d'exportation traditionnelles et non traditionnelles.

III.32. **PPIB 1: Aménagement de 1 000 ha de petits marais dans la province de Kibungo.** Ce projet est prévu pour une durée de cinq ans et son coût s'élève à environ 6,06 millions de \$EU.

III.33. Sept petits marais d'une superficie comprise entre 100 et 200 ha, et dont la population est évaluée à environ 79 000 habitants, ont été prospectés et retenus sur la base de l'engagement des populations à poursuivre leur mise en valeur dans le cadre d'associations d'usagers en développant principalement la riziculture. La sélection a tenu compte de critères environnementaux tels que: la présence de tourbe, la proximité des parcs nationaux, la biodiversité et l'existence de conflits sociaux. Les investissements en aménagements sont coûteux et seront valorisés par la production de variétés de riz adaptées à l'altitude et à cycle relativement court (120 jours) permettant éventuellement une seconde récolte annuelle.

III.34. Le riz est une culture de rente destinée à la commercialisation qui répond bien à la demande des villes mais c'est aussi de plus en plus un aliment de base pour les agriculteurs qui le produisent. La vente du riz devra fournir aux paysans les liquidités nécessaires à l'achat des engrais permettant d'atteindre des rendements supérieurs à 5 tonnes/ha. Les équipements nécessaires à la première transformation en paddy sont prévus: aires de battage, hangar. Afin d'éviter l'érosion des pentes environnantes et l'ensablement des canaux et réservoirs, des ouvrages anti-érosifs seront réalisés de façon à collecter les eaux de ruissellement, à faciliter l'infiltration, à conserver les terres des collines et à accroître leur productivité. L'appui-conseil aux producteurs sera confié à des opérateurs privés travaillant sous l'autorité d'une structure de projet disposant de moyens humains et matériels de gestion et de déplacement et répartis aux différents niveaux administratifs décentralisés (provinces, districts). Le projet devrait étendre ses bénéfices à environ 3 000 familles agricoles disposant de parcelles de 25 à 35 ares sur les 13 000 ménages que compte la zone du projet.

III.35. **PPIB 2: Projet de recherche sur les cultures d'exportation traditionnelles et non traditionnelles.** Ce projet est prévu pour une durée de trois ans à l'exception des recherches sur la vanille qui devraient se développer sur cinq ans. Son coût total est estimé à environ 2,4 millions de \$EU.

III.36. Le projet comporte des cultures traditionnelles d'exportation (café, thé, pyrèthre) et des cultures non traditionnelles d'exportation (ricin, piment, macadamia, groseille du Cap, avocatier, moringa et vanille).

III.37. L'ISAR, en partenariat avec l'OCIR-Café mène depuis longtemps des recherches sur cette culture tandis que la culture du thé, n'a pas encore bénéficié de la recherche – accompagnement de la part de l'ISAR. Celui-ci vient d'obtenir un financement de l'Union Européenne pour la recherche sur la culture du café, cependant il y a de fortes chances que la recherche sur le thé obtienne aussi un financement de l'Union Européenne. Le projet que nous présentons dans ce rapport est une variante de la recherche traditionnelle de l'ISAR; il vise la niche de consommateurs de café et de thé « bio ».

III.38. Pour ce qui est du pyrèthre, l'ISAR n'a pas d'expérience en cette culture, mais, suite à la demande de la SOPYRWA (Société du pyrèthre au Rwanda), il envisage de commencer des recherches d'accompagnement sur cette culture. Dans un premier temps, il aura recours à une expertise régionale ou internationale dont le mandat sera d'amorcer la recherche sur le Pyrèthre tout en renforçant la capacité d'une équipe de nationaux recrutée à cet effet.

III.39. Les cultures non traditionnelles d'exportation sur lesquelles la recherche est envisagée sont: le ricin, le piment, le macadamia, le groseillier du Cap, l'avocatier, le moringa et la vanille. Ces cultures ont été retenues soit à cause leur rentabilité qui permettrait aux investisseurs d'avoir accès aux crédits dans les institutions financières nationales (c'est le cas du ricin, du piment, du groseillier du Cap et de l'avocatier), soit à cause des initiatives de la population rurale (moringa et vanille), soit à cause de l'intérêt suscité récemment par cette production. La plupart de ces cultures sont relativement récentes et exigent des investissements et du personnel expérimenté. Ce personnel sera mis à la disposition de ces filières dès qu'elles auront atteint une vitesse de croisière. Il est important de noter que l'adoption de ces cultures (dont les productions sont orientées vers le marché extérieur) par les petits producteurs, suppose une large adoption des technologies modernes permettant d'accroître la production et la productivité des cultures demandées sur le marché national de façon à dégager ce que nous appelons un capital foncier à risque consacré à ces cultures non traditionnelles d'exportation.

III.40. Le tableau ci-dessous présente la synthèse du budget pour les différentes cultures proposées:

Tableau synthèse du budget pour la recherche sur les cultures d'exportation	
Cultures	Budget (\$EU)
Café bio	433 997
Thé bio	128 552
Pyrèthre	665 666
Ricin	170 120
Piment	146 634
Macadamia	71 300
Groseille du Cap	142 816
Miel	163 694
Avocat bio	58 811
Moringa	154 569
Vanille	251 696
Total	2 397 855

IV. BESOINS EN FINANCEMENT

IV.1. En plus des deux PPIB résumés précédemment qui ne totalisent que 8,5 millions de \$EU, l'atelier a souhaité que les investissements se répartissent dans le programme préliminaire dont l'identification est donnée au Chapitre B. Une évaluation de ce programme est faite en Annexe 2, Tableau 3, qui aboutit à un total de 255 millions de \$EU sur cinq ans. La répartition uniforme entre les années fait apparaître un besoin financier de 51 millions de \$EU par an. D'autre part, le Tableau 1 de l'Annexe 2 montre, par projet et par année, les sommes normalement disponibles. Par exemple, le PASR de la BM, d'un montant de 48,6 millions de \$EU, a décaissé jusqu'ici 12% environ et il reste disponible 42,8 millions de \$EU à utiliser sur les deux années restantes, c'est-à-dire 21,4 millions par an. Dans sa conception annuelle, le PASR ne pourra pas, vu ses difficultés de mise en œuvre passées, réaliser un tel décaissement. Il pourrait être proposé une révision du projet avec réaffectation d'une partie des disponibilités aux programmes du PNIMT. Il est possible d'envisager un transfert des emprunts inutilisés vers des activités prioritaires entrant dans le cadre du PDDAA et des politiques nationales. Dans ce cadre, le Tableau 2 de l'Annexe 2 donne une approximation des disponibilités sur financement des projets. Ces montants vont en décroissant de 78 millions de \$EU en 2005, à 32 millions de \$EU en 2008. Théoriquement, ils sont, au total, supérieurs aux estimations illustrant les exemples choisis dont le financement s'élève à 51 millions de \$EU par an. Bien entendu, les montants du Tableau 2 ne peuvent être transférés globalement. Chaque transfert doit résulter d'une renégociation avec le bailleur, des conditions d'utilisation des ressources financières allouées au projet ou au programme. La discussion serait plus aisée dans le cas d'une approche programme qui offre davantage de flexibilité pour l'utilisation des fonds par l'emprunteur. Un rapprochement par année des besoins théoriques résultant des programmes qui illustrent cette version est fait dans le Tableau 4 de l'Annexe 2. On voit que des transferts sont effectivement envisageables de 2004 à 2006 et que des besoins financiers supplémentaires sont nécessaires en 2007 et 2008.

IV.2. Le budget national constitue également une source de financement pour les investissements dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage. La présentation de la comptabilité nationale ne permet pas de distinguer facilement la part du fonctionnement et celle de l'investissement et c'est la somme des deux qui figure dans le Tableau 6 du texte. Le budget qui comprend uniquement la contribution de l'Etat sur ses ressources fiscales, connaît depuis quelques années une croissance soutenue, proche de 15% l'an, qui a été reconduite pour les années 2004 à 2008. En revanche, le budget du secteur agricole d'après les prévisions de la Stratégie nationale d'investissement (SNI) qui correspond à ce dont dispose le MINAGRI, connaîtrait une stagnation et par conséquent, la proportion du budget national affectée à l'agriculture devrait aller en s'amenuisant. C'est ce qui ressort du Tableau 6 du texte, où l'on voit le pourcentage alloué à l'agriculture passer de 6,9% en 2001 à 2,3% en 2008. Dans ce recul apparaît clairement la volonté du gouvernement de faire porter l'effort national sur des secteurs créateurs d'emploi hors de l'agriculture. Toutefois, cette position est en contradiction avec la déclaration contenue dans le DSRP selon laquelle la croissance de l'agriculture créerait une demande de biens et de services en dehors de ce secteur (paragraphe I.46). Ce point conditionne la validité ou non pour le Rwanda de l'engagement de Maputo de porter à 10% la part de l'agriculture dans le budget national.

IV.3. ***Cohérence avec la Stratégie pour la sécurité alimentaire et le développement agricole horizon 2015, préparé avec l'appui de la FAO.*** L'analyse des besoins en financement est conforme à celle de la stratégie agricole horizon 2015 d'où sont extraits les tableaux de l'Annexe 3. Les données financières du PNIMT s'inscrivent donc dans la perspective 2015 dont les sept dernières années restent à préciser. Cette étude pourra être réalisée dans le cadre de la politique agricole nationale que le MINAGRI est en train de développer.

Tableau 5: Financements assurés (par les principaux⁽¹⁾ projets en cours) pour la période 2004–2008

Bailleurs	Montant total des projets en cours	Montant décaissé (au 31/12/2003)		Montants disponibles ⁽²⁾ (millions \$EU)	
		Millions \$EU	%	Total	Par an ⁽³⁾
BM	163,2	19,4	11,9	143,8	42,9
FIDA	66,9	3,7	5,5	63,2	8,5
BAD	38,1	4,3	11,3	33,8	10,2
Total Multilatéral	268,2	27,4	10,4	240,8	61,6
UE	94,8	23,2	24,5	71,6	17,9
USAID	45,6	40,3	88,1	5,3	6,0
Pays-Bas	26,2	7,9	30,4	16,3	9,2
Belgique	7,8	0,8	10,8	7,0	2,3
Total Bilatéral	174,4	72,2	31,1	102,2	31,9
Total	442,6	99,6	17,5	343,0	93,5
Divers (PDL-HIMO)	201,4	0,4	0,2	(0)	(0)

Ce tableau est détaillé en Annexe 2.

(1) Plus d'un million de \$EU (2) A partir du 1–1–2004 (3) Moyenne

Tableau 6: Budget national – Dépenses totales et relatives au secteur rural

	2001	2002	2003	2004	2005 (Prév.)	2006 (Prév.)	2007 (Prév.)	2008 (Prév.)
<i>Millions de FR</i>								
Budget national	184 981	207 642	252 028	334 545	383 389	439 364	503 511	577 023
Agriculture et DR	12 801	9 017	9 792	13 285	17 200	15 300	14 300	13 300
<i>Pourcentage</i>								
Agriculture et DR	6,9%	4,3%	3,9%	4,0%	4,5%	3,5%	2,8%	2,3%

V. SUIVI ET ÉVALUATION

V.1. Le mécanisme de suivi-évaluation du PNIMT sera calé sur le dispositif prévu pour le suivi du DSRP qui associe étroitement tous les acteurs de réduction de la pauvreté et portera sur deux aspects suivants:

- **Le suivi d'exécution**, qui concerne le niveau de réalisation physique et financière de l'ensemble des actions menées. Il s'effectuera dans le cadre d'une approche participative impliquant les administrations centrales et sectorielles, les collectivités publiques locales, le secteur privé, les bailleurs de fonds et donateurs, et les représentants des populations bénéficiaires.
- **Le suivi d'impact**, qui portera sur l'analyse et l'évolution de la pauvreté et des conditions de vie des populations sur la base d'indicateurs socio-économiques pertinents et différenciés selon les groupes de population (vulnérabilité, aspects genre, ...). La liste complète de ces indicateurs se trouve dans le DSRP.

V.2. **La responsabilité institutionnelle** reviendra à l'Observatoire de la pauvreté qui a été créé pour établir une liste des indicateurs pertinents en relation avec les différents ministères concernés à partir des indicateurs techniques pour chaque programme et d'indicateurs spécifiques de suivi de la pauvreté qui se trouvent dans le DSRP. En fait les indicateurs seront précisés lors de la préparation des profils de programme et projets bancables. Les ressources nécessaires devront provenir des budgets de suivi-évaluation de chacun des programmes entrant dans le PNIMT. A la préparation, les budgets de S-E seront établis en liaison avec l'Observatoire de la pauvreté afin d'harmoniser les procédures et les

coûts. Le rôle de cet Observatoire est de servir de lien entre les équipes chargées de la collecte des données et celles responsables de la formulation des programmes ou projets. C’est l’Observatoire qui diffusera les résultats du suivi-évaluation. Dans le mécanisme de collecte des données entrent le CEPEX, la structure qui suit le budget au Ministère des finances, le Département des statistiques, les ministères techniques et l’Administration locale. Ce système demande une bonne collaboration entre l’Observatoire et le Département des statistiques qui définira les indicateurs avec précision et analysera les résultats. Les ministères techniques fourniront les indicateurs de leur domaine, y compris la disponibilité offerte par leurs services. Le Ministère des finances (MTEF) a un rôle de suivi régulier de l’exécution des programmes nationaux à travers le CEPEX.

V.3. Les **indicateurs clés** qui seront mesurés et analysés pourraient être les suivants:

Secteurs/Domaines d’intérêt	Indicateurs clés
Gestion durable des eaux et des sols	• Nombre et superficies des marais/bas-fonds réhabilités/aménagés par type d’aménagement • Nombre et superficie de périmètres irrigués réhabilités/aménagés • Superficies des terres aménagées (terrassements, reboisements,...) • Retenues collinaires/réservoir d’eau réhabilités/aménagés • Nombre d’associations d’usagers de l’eau créées
Infrastructures rurales	• Routes ou pistes rurales réhabilités ou aménagés (nombre de kilomètres) • Nombre de marchés réhabilités ou aménagés • Nombre et capacités d’unités de transformations installées et fonctionnelles • Volume des échanges inter régionaux
Agriculture	• Superficies et rendement des principales cultures vivrières/rente/ exportation • Revenus supplémentaires tirés des superficies aménagées/intensifiées/ diversifiées • Exploitations ayant accès au crédit agricole, crédits octroyés (montant) • Utilisation d’intrants (quantité par type,...) • Exploitants ayant bénéficié de transfert de technologies (vulgarisation)
Elevage	• Production du bétail et du petit bétail • Nombre de consultations vétérinaires et incidence des maladies des animaux • Exploitants adoptant de nouvelles techniques d’élevage par zone, notamment en matière d’intégration agriculture-élevage
Pêche	• Production des ressources halieutiques • Nombre de pêcheurs adoptant des techniques de pêche appropriées • Nombre d’unités piscicoles réhabilitées ou aménagées
Sécurité alimentaire et réduction de la pauvreté	• Approvisionnement additionnel des centres urbains en produits agricoles • Indicateurs de pauvreté

ANNEXES

- Annexe 1:** Corrélation avec les piliers du PDDAA
- Annexe 2:** Estimation des besoins financiers
- Annexe 3:** Tableaux établis dans le cadre de l’élaboration des stratégies pour la sécurité alimentaire et de développement agricole
- Annexe 4:** Résumé du compte rendu de l’atelier de validation du PNIMT

Annexe 1: Corrélation avec les piliers du PDDAA

Tableau 1: Plan d'action (DSRP) du gouvernement en relation avec les piliers du PDDAA					
Plan d'action du DSRP	Piliers du PDDAA				
	1	2	3	4	5
Renforcement des direct. vulgarisation et commercialisation du MINAGRI				X	
Décentralisation des services de vulgarisation				X	
Recherche d'adaptation				X	
Production nationale de semences	X				
Introduction de bétail de race améliorée					X
Intégration agriculture-élevage					X
Développement de la filière lait					X
Crédit pour l'acquisition du bétail					X
Complément d'effectif des vulgarisateurs				X	
Vulgarisation en collaboration avec les OPA				X	
Amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits		X			
Actions spécifiques en direction des femmes					
SIM		X	X		
Appui à l'utilisation des engrais	X				
Appui à la création d'OPA					
Stockage communautaire		X	X		
Reforestations HIMO					X
Aménagement de marais et de terrasses HIMO	X				
Loi foncière					
Appui à la privatisation et à la modernisation de la filière café					
Appui à la plantation de caféiers					

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
Rwanda: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

Tableau 2: Activités et domaines d'intérêt prioritaire des bailleurs de fonds

Bailleur	Domaines d'intérêt exprimés dans les stratégies d'assistance des partenaires dans le secteur agricole et rural	Piliers du PDDAA				
		1	1	1	1	1
BM	Promotion de l'agriculture de marché		X			
	Aménagement de marais et bassins versants	X				
	Promotion des cultures d'exportation		X		X	
	Appui aux services de vulgarisation				X	
	Petites infrastructures rurales		X			
	Activités agricoles et non-agricoles génératrices de revenus					
FIDA	Décentralisation					
	Mise en valeur agricole et développement rural	X				
	Activités agricoles et non-agricoles génératrices de revenus					
	Crédit rural: micro-finances					
BAD	Appui à la mise en valeur agricole et au développement rural	X				
	Réforme foncière					
	Appui à l'aménagement des forêts					X
	Appui à l'élevage bovin viande et lait					X
UE	Appui à la mise en valeur agricole et au développement rural	X				
	Promotion des emplois et travaux HIMO	X				X
	Promotion des échanges commerciaux			X		
	Infrastructures socio-économiques rurales		X			
	Appui à la décentralisation					
	Crédit rural: micro-finances					
	Contrôle des épizooties					X
	Réhabilitation des filières café, thé et autres produits d'exportation		X			
	Appui institutionnel					
USAID	Appui à la recherche				X	
	Appui aux transferts de technologies				X	
	Appui au secteur du café et autres cultures d'exportation		X			
	Appui aux entreprises rurales					
	Transformation des produits agricoles		X			
	Appui aux associations dans les activités génératrices de revenus					
Pays-Bas	Renforcement de la recherche				X	
	Appui aux structures décentralisées					
	Activités génératrices de revenu					
Belgique	Appui à la recherche et vulgarisation				X	
	Appui au secteur semencier	X				
Canada	Promotion des emplois HIMO	X				X

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine

Rwanda: Programme national d’investissement à moyen terme (PNIMT)

Tableau 3. Correspondance des piliers du PDDAA avec les principaux documents de la politique nationale

Piliers du PDDAA	Objectifs et sous-objectifs de la Vision 2020 (juillet 2000)	Axes stratégiques du DSRP (juin 2002)	Politique agricole nationale (janvier 2004)
Gestion durable des terres et maîtrise de l'eau	• Arrêter la dégradation des sols • Contrôler l'inondation et pratiquer l'irrigation dans les marais • Développer l'irrigation en dehors des marais	• Aménagement de marais et terrassement (HIMO) • Législation foncière • Aide à la diffusion des engrais	• Elaboration d'un politique sur l'irrigation • Elaboration d'un programme spécial pour la gestion conservatoire des eaux et des sols • Elaboration de programmes prioritaires sur les produits agricoles compétitifs (café, thé, pyrèthre, roses, fruits exotiques, plantes ornementales, haricot, riz, maïs, blé, soja, pommes de terre)
Infrastructures rurales et de commercialisation	• Améliorer les infrastructures rurales • Désenclaver le pays	• Organisation du stockage communautaire • Privatisation et modernisation des unités de traitement du café	• Elaboration d'un politique sur: l'aide alimentaire, les coopératives • Elaboration d'un programme spécial: intrants; stockage des produits agricoles
Offre alimentaire, lutte contre la faim et réponses aux situations d'urgence	• Moderniser le secteur agricole • Constituer des réserves stratégiques	• SIM • Appui à l'organisation par des ONG du stockage communautaire	• Mise en place d'un système d'information sur les marchés (SIM) • Elaboration d'un programme spécial pour: les régions à déficit alimentaire chronique; les approvisionnements du marché • Mise en place d'un système d'information et d'alerte rapide (SIAR)
Recherche et diffusion des techniques dans le domaine agricole	• Développer la formation professionnelle • Promouvoir la recherche et diffuser ses résultats • Encourager l'étude des sciences et des techniques	• Recherche d'adaptation pour les cultures compétitives • Décentralisation de la vulgarisation en collaboration avec les OPA • Actions spécifiques pour les femmes	• Elaboration d'un politique sur: la recherche agricole, les biotechnologies, les actions pour les femmes • Mise en place d'un système national de vulgarisation (SNV)
Elevage, pêche et forêts	• Moderniser le secteur agricole • Améliorer les races locales par l'insémination artificielle.	• Elevages: importation de races améliorées, filière lait, intégration à l'agriculture, éradication des épizooties • Reforestation (HIMO) • Lutte contre la jacinthe d'eau	• Elaboration d'un programme spécial pour le contrôle des maladies du bétail • Elaboration de programmes prioritaires sur les produits d'élevage: cuirs et peaux, miel, viande, lait, pisciculture.

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
Rwanda: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

Annexe 2: Estimation des besoins financiers

Tableau 1: Financements assurés (par les principaux ¹ projets en cours) pour la période 2004–2008						
Baillleur	Projet	Montant (millions \$EU)	Période	Décaissé ² (%)	Disponible ³ (millions \$EU)	
					Total	Par an ⁴
Banque mondiale	AEP	19,4	2000–2006	13,6	16,7	5,5
	PASR1	48,6	2001–2005	12,0	42,8	21,4
	PASR2	60,0	2006–2011	–	60,0	10,0
	PCDE	35,2	2001–2007	31,3	24,2	6,0
Sous-total BM		163,2		(11,9)	143,7	42,9
FIDA	PDCRE	20,1	2003–2010	9,0	18,3	2,6
	PPMER 2	17,6	2004–2010	–	17,6	2,5
	PDRCIU	16,2	2000–2011	11,0	14,4	1,8
	PDRCIUj	13,0	2003–2011	2,0	12,7	1,6
Sous-total FIDA		66,9		(5,8)	63,0	8,5
BAD	PADEBL	20,0	2001–2006	11,4	17,7	5,9
	PRAUPA	4,3	2001–2004	51,0	2,1	2,1
	PAFOR	13,8	2002–2007	2,6	13,4	2,2
Sous-total BAD		38,1		(12,9)	33,2	10,2
Total Multilatéral		268,2		(10,5)	239,9	61,6
UE	PPGE	2,4	1999–2004	85,0	0,4	0,4
	UGM	9,6	2001–2004	80,5	1,9	1,4
	STABEX	27,6	2002–2007	47,2	14,6	3,4
	Recherche	4,3	2004–2008	0,0	4,3	0,9
	PDRPR	38,4	2005–2008	0,0	38,4	10,3
Sous-total UE		82,3		(27,6)	59,6	16,4
USAID	Recherche	3,2	2002–2004	93,0	0,2	0,2
	PEARL	4,2	2002–2004	82,0	0,8	0,5
	UBPR/WOCCU	3,0	2002–2004	87,0	0,4	0,4
	ADAR	4,5	2002–2004	90,0	0,4	0,4
	Monétisation	33,0	2002–2004	85,0	4,9	4,9
Sous-total USAID		47,9		(86,2)	6,5	6,4
Pays-Bas	ISAR	2,2	2003–2005	22,0	13,8	6,9
	Environnement	4,2	2003–2006	40,0	5,3	1,8
	Exportation	2,4	2003–2005	43,0	2,6	1,3
	Filières	9,0	2003–2005	33,0	3,4	1,7
	Org. Paysannes	8,4	2003–2005	35,0	5,5	2,7
Sous-total Pays-Bas		26,2		(30,4)	18,3	14,4
Belgique	ASSR	7,8	2002–2008	10,8	6,9	2,3
Total Bilatéral		164,2		(31,1)	91,5	30,4
Total		432,4		(17,5)	356,7	93,5
Divers	PDL-HIMO	201,4	2004–2008	0,2	(0)	(0)
(1) Plus d'un million de \$EU (2) Au 31–12–2003 (3) A partir du 1/1–/2004 (4) Moyenne						

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine
Rwanda: Programme national d’investissement à moyen terme (PNIMT)

Tableau 2. Financements extérieurs disponibles durant le programme à moyen terme (millions de \$EU)

Bailleur	Projet	Période	Disponible par an	2004	2005	2006	2007	2008
Banque mondiale	AEP	00–06	5,5	5,5	5,5	5,5		
	PASR1	01–05	21,4	21,4	21,4			
	PASR2	06–11	10,0			10,0	10,0	10,0
	PCDE	01–07	6,0	6,0	6,0	6,0		
FIDA	PDCRE	03–10	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6
	PPPMER2	04–10	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
	PDRCIU	00–11	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8
	PDRCIUj	03–11	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
BAD	PADEBL	01–06	5,9	5,9	5,9	5,9		
	PRAUPA	01–04	2,1	2,1				
	PAFOR	02–07	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	
UE	PPGE	99–04	0,4	0,4				
	UGM	01–04	1,4	1,4				
	STABEX	02–07	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	
	Recherche	04–08	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
	PDRPR	05–08	10,3		10,3	10,3	10,3	10,3
USAID	Recherche	02–04	0,2	0,2				
	PEARL	02–04	0,5	0,5				
	UBPR/WOCCU	02–04	0,4	0,4				
	ADAR	02–04	0,4	0,4				
Pays-Bas	ISAR	03–05	6,9	6,9	6,9			
	Environnement	03–06	1,8	1,8	1,8	1,8		
	Exportation	03–05	1,3	1,3	1,3			
	Filières	03–05	1,7	1,7	1,7			
Belgique	ASSR	02–08	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3
Total				73,2	78,1	66,7	37,6	32,0

Tableau 3. Coûts estimatifs des programmes identifiés

Désignation du programme	Coût estimatif total (millions de \$EU)	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Aménagement et mise en valeur de marais	50	10	10	10	10	10
Aménagement et mise en valeur de périmètres irrigués	10	2	2	2	2	2
Reboisement sylvo-pastoraux et fruitiers	30	6	6	6	6	6
Construction et réhabilitation de pistes rurales	50	10	10	10	10	10
Infrastructures économiques et socio-économiques	60	12	12	12	12	12
Système d'alerte rapide et de sécurité alimentaire	5	1	1	1	1	1
Recherche adaptative et transfert de technologies	20	4	4	4	4	4
Développement des cultures d'exportations	30	6	6	6	6	6
Total	255	51	51	51	51	51

Tableau 4. Besoins financiers approximatifs globaux pour la réalisation du programme provisoire du PNIMT

	2004	2005	2006	2007	2008	Total
Disponible financier théorique dans les projets entrant dans les programmes du PNIMT (Tableau 2)	73,2	78,1	66,7	37,6	32,0	287,6
Besoins financiers pour la réalisation du PNIMT provisoire (Tableau 3)	51,0	51,0	51,0	51,0	51,0	255,0
Besoin financier théorique annuel	-22,2	-27,1	-15,7	13,3	19,0	-32,6

Annexe 3: Tableaux établis dans le cadre de l'élaboration des stratégies pour la sécurité alimentaire et de développement agricole

Tableau 1: Projections de la population et des indicateurs économiques

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Taux de croissance du PIB réel	7,31%	6,21%	6,10%	7,97%	8,12%	8,27%
PIB réel (milliards de FR en 2000)	787,9	836,8	887,0	958,6	1036,5	1122,2
Agriculture: taux de croissance	9,50%	8,30%	8,00%	9,00%	8,88%	8,75%
Agriculture dans le PIB	46,7%	47,6%	48,5%	49,0%	49,3%	49,5%
Industrie: taux de croissance	7,60%	4,10%	4,10%	7,00%	7,40%	7,80%
Industrie dans le PIB	16,9%	16,5%	16,2%	16,1%	16,0%	15,9%
Services: taux de croissance	4,50%	4,50%	4,50%	7,00%	7,40%	7,80%
Services dans le PIB	36,4%	35,8%	35,3%	35,0%	34,7%	34,6%
Taux de croissance de la population	2,90%	2,70%	2,70%	2,70%	2,70%	2,70%
Population (millions d'habitants)	8,17	8,40	8,63	8,86	9,10	9,35
PIB réel (milliards \$EU en 2000)	2,0	2,1	2,3	2,4	2,6	2,9
PIB réel par habitant (\$EU en 2000)	248	250	266	271	286	310
PIB réel par habitant (x1 000 FR)	96	100	103	108	114	120

Source: Vision 2020, Nov. 2002 (revue sur base des résultats recensement 2002)

Tableau 2: Prévision des investissements publics pour la réalisation des objectifs du DSRP

Décaissements (en milliards de FR)	2002	2004	2006	2008	2010
Adm Générale + CDF	2,4	3,8	8,8	12,3	14,0
Défense +démobilisation	0,7	1,3	1,5	1,7	1,9
Justice Sécurité	3,9	4,5	4,9	5,3	5,5
Environnement	0,4	0,7	1,2	1,7	2,4
Agriculture Développement rural	8,3	12,5	14,7	13,3	10,4
Industrie	3,3	5,6	7,2	6,5	5,0
Energie	0,5	2,8	6,5	11,3	15,8
Transports	7,9	11,4	14,5	17,3	18,3
Terres & Habitat DC	3,4	4,7	6,0	6,8	7,3
Eau	3,4	5,4	8,1	10,1	11,5
Jeunesse & Culture	1,6	2,0	3,0	3,7	4,3
Santé	4,9	6,2	7,6	9,3	11,4
Education	7,8	9,1	10,5	11,6	12,1
Social + Réintégration	2,8	3,6	5,3	6,5	7,3
Total	51,5	73,7	99,5	117,4	127,5

Source: Stratégie nationale d'investissement, Kigali, 2 mai 2002

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine
Rwanda: Programme national d’investissement à moyen terme (PNIMT)

Tableau 3: Répartition des décaissements publics

Secteurs	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Adm. Générale + CDF	4,7%	4,6%	5,2%	6,9%	8,8%	9,9%	10,5%	11,2%	11,0%
Défense (+démobilisation)	1,4%	1,6%	1,7%	1,6%	1,5%	1,4%	1,5%	1,5%	1,5%
Justice Sécurité	7,6%	6,7%	6,1%	5,5%	4,9%	4,7%	4,5%	4,4%	4,3%
Environnement	0,7%	0,8%	0,9%	1,1%	1,2%	1,3%	1,5%	1,6%	1,8%
Agriculture	16,1%	16,5%	16,4%	15,7%	14,8%	13,3%	11,3%	9,6%	8,2%
Industrie	6,4%	7,6%	7,6%	7,5%	7,2%	6,3%	5,5%	4,7%	4,2%
Energie	1,1%	2,2%	3,8%	5,4%	6,5%	7,9%	9,6%	11,1%	12,4%
Transports & Communications	13,6%	14,4%	13,9%	13,4%	13,3%	13,5%	13,4%	13,2%	13,0%
Terres, Habitat & Dév. Communautaire	6,6%	6,7%	6,4%	6,1%	6,0%	5,9%	5,8%	5,7%	5,8%
Eau & Assainissement	6,7%	6,7%	7,3%	7,6%	8,1%	8,6%	8,6%	8,8%	9,0%
Jeunesse, Culture & Sports	1,2%	1,3%	1,4%	1,4%	1,5%	1,5%	1,8%	1,9%	2,1%
Santé	9,5%	8,7%	8,4%	8,0%	7,6%	7,6%	7,9%	8,4%	8,9%
Education	20,3%	18,3%	16,9%	15,7%	14,6%	14,2%	13,8%	13,4%	13,3%
Social (+ réintégration)	4,1%	3,9%	4,0%	4,1%	4,0%	4,0%	4,3%	4,5%	4,6%
Total investissements publics	100%								
<i>En milliards de FR</i>	51,5	62,7	73,7	86,4	99,7	109,3	117,4	123,1	127,5

Source: Stratégie Nationale d'investissement, Kigali 2 mai 2002

Tableau 4: Financements assurés (sans nouveaux prêts)

Secteurs (montants en milliards de FR)	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Adm Générale + CDF	9,5	10,5	12,0	12,6	13,1	15,3
Défense +Démobilisation	1,1	1,6	1,7	1,7	1,7	1,8
Justice Sécurité	6,5	2,4	2,3	3,4	3,4	2,5
Environnement	0,6	0,3	0,4	1,5	1,4	1,3
Agriculture Développement rural	17,7	24,4	21,0	17,2	15,3	14,3
Industrie	4,6	9,0	3,6	2,8	1,7	0,9
Energie	0,8	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6
Transports	13,1	11,6	9,8	7,8	5,9	5,6
Terres, Habitat & Dév. Communautaire	5,6	4,8	3,2	3,4	3,4	3,4
Eau	4,8	5,4	5,8	4,7	2,0	1,7
Jeunesse & Culture	1,0	1,0	0,9	0,3	0,3	0,3
Santé	6,9	3,2	6,1	6,9	6,8	6,3
Education	16,4	10,8	13,1	14,8	13,8	12,8
Social + Réintégration	4,1	2,3	3,9	4,1	4,1	3,4
Total	92,6	87,6	84,2	81,8	73,7	70,2
Financement interne	8,7	9,7	10,6	13,3	14,6	16,9
Dons	50,2	47,0	54,7	57,3	50,9	44,9
Tirages sur Prêts	33,7	30,9	18,9	11,2	8,2	8,4

Source: Stratégie Nationale d'investissement, Kigali 2 mai 2002

Annexe 4: Résumé du compte rendu de l'atelier de validation du PNIMT

L'atelier national de validation du PNIMT Rwanda s'est tenu le 26 avril 2004 à l'hôtel Umubano à Kigali sous la présidence de Monsieur Fulgence Nsengiyumva, Secrétaire Général du Ministère de l'agriculture de l'élevage et des forêts (MINAGRI), représentant son Excellence le Ministre, Monsieur Patrick Habamenshi.

I. OBJECTIF DE L'ATELIER

L'atelier visait les objectifs suivants:

- examiner la version provisoire du Programme national d'investissement à moyen terme et l'enrichir;
- examiner, amender et valider les axes d'intervention proposés;
- proposer des critères permettant la sélection de projets d'investissement conformément aux priorités et aux approches contenues dans les documents nationaux de stratégie, le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et la Politique agricole nationale;
- proposer des idées de projets afin de permettre à l'équipe nationale de consultants d'élaborer des profils de projets.

II. PARTICIPANTS

Les participants, 63 au total, représentaient les départements ministériels et les services impliqués dans le secteur rural, l'université, le Parlement, les partenaires au développement, les projets en cours, les organisations professionnelles agricoles, les ONG et la presse écrite et télévisée.

III. DÉROULEMENT

L'atelier a commencé par une cérémonie officielle d'ouverture ponctuée par les discours du Représentant de la FAO, suivi du discours d'ouverture du Secrétaire Général du MINAGRI.

Les travaux proprement dit de l'atelier se sont déroulés de manière participative sous la direction d'un modérateur indépendant. Ils ont été marqués par trois temps forts:

- La plénière qui a commencé par une information des participants qui ont écouté trois communications. La première par M. Alfred Mutebwa, Point focal du NEPAD au MINAGRI a traité des grandes lignes de l'historique du NEPAD; la seconde, par M. Serge Rwamasirabo, consultant de la FAO a donné un aperçu du PNIMT provisoire en le situant par rapport au cadre stratégique national et aux stratégies d'aide des principaux bailleurs de fonds dans le secteur agricole, et la troisième par M. François Yriarte, fonctionnaire de la FAO, a abordé le problème de l'estimation des besoins en financements et a souligné les difficultés liées aux faibles taux de décaissement des projets et du budget national. La plénière s'est poursuivie par une discussion générale sur le document du PNIMT permettant de faire la revue des principaux points.
- Les travaux en groupes qui se sont déroulés dans trois ateliers, et avaient pour but:
 - d'identifier des projets/programmes en vue de leur préparation sous forme de profils de projets bancables;
 - de faire des recommandations sur le concept des projets.
- La plénière finale avec la restitution des travaux en groupes et les discussions des axes prioritaires d'intervention.

IV. RÉSULTATS DES TRAVAUX EN GROUPES VALIDÉS EN PLÉNIÈRE

Groupe 1: Des idées de projets/programmes ont été avancées par ce groupe, ce sont:

1. Aménagement des marais et des bassins versants
Localisation: Province de Kibungo
Proposition: Dans chaque province, préparer au moins 500 ha, soit 5 000 ha sur le territoire national

2. Irrigation sur collines dans le Bugesera où on connaît des pénuries des pluies qui conduisent à une famine chronique
3. Conservation des eaux et des sols: les eaux des pluies et des sols, qui sont des capitaux essentiels, par des terrasses progressives sur collines
Localisation: Un bassin versant par district par province
Superficie: 500 ha par district
4. Collecte et utilisation des eaux des pluies: adoption des techniques de collecte des eaux des pluies des toits des maisons tant en milieu rural qu'urbain et usage à la fois domestique et en élevage
Retenues collinaires des eaux des pluies pour usage agricole et en élevage. Cette pratique protégera l'environnement au même moment qu'il permettra d'accroître la productivité agricole et le niveau de vie des paysans.

Recommandations concernant les idées de projet du groupe 1:

- Approche participative avec les producteurs pour qu'ils expriment leur intérêt pour le projet et sa gestion.
- Implication du secteur privé, de la société civile et des ONG notamment à travers la vulgarisation des technologies performantes.

Groupe 2: Des orientations stratégiques ont été proposées à l'issue des travaux du groupe:

1. Développer la recherche et le transfert des technologies sur le riz, le café, le thé, le pyrèthre et sur les cultures d'exportation. Cette recherche concernera la sélection et l'amélioration variétales, la fertilisation des sols en fonction des exigences des cultivars et l'accroissement maximal de la productivité.
2. Transférer des technologies à partir des centres de recherche et en direction des producteurs.
3. Développer les ressources humaines dans des domaines diversifiés.

Groupe 3: Un ensemble d'idées ont été émises entrant dans les domaines prioritaires et faisant apparaître l'importance des actions d'accompagnement.

1. Entretenir et/ou construire des pistes de desserte agricole dans des zones à haut potentiel pour les spéculations prioritaires telles que: riz, café, thé, forêts, lait, poissons.
2. Electrifier les zones identifiées.
3. Approvisionner en eau les zones de concentration en bétail, de commercialisation, des sites de négoce et de collectes des produits agricoles.
4. Développer des infrastructures de conditionnement, de stockage et de transformation des produits agricoles.
5. Appuyer la professionnalisation du secteur agricole.
6. Produire du travertin broyé de Kibuye et Cyangugu pour réduire l'acidité des sols.
7. Améliorer les statistiques et la communication dans le secteur agricole.
8. Développer le secteur financier lié à l'agriculture.

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'atelier a recommandé la constitution d'un comité de pilotage composé de cadres de la fonction publique et de membres de la société civile dont la première fonction sera de choisir parmi les propositions de l'atelier les idées de projet à développer.

Les profils choisis sont:

- Aménagement des marais de Kibungu;
- Recherche appliquée sur les cultures traditionnelles et de diversification.

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine

Rwanda: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

Liste des participants à l'atelier

N°	Nom et prénom	Organisme/Institution	Fonction	Téléphone	E-mail
1	Ayinkamiye Spéciose	Sénat	Sénateur	8743627	
2	Bavugamenshi Jonas	UCORIRWA	Coordinateur	8526347	ucorirwa@yahoo.fr
3	Bitwayiki Eugène	FRSP	Directeur Programmes Multisectoriels	583534	frsp@rwanda1.com
4	Bucakara David	MINAGRI	Directeur	8860855	huhidavid@hotmail.com
5	Butare Jean-Baptiste	Parlement	Député	8307095	jb_butare@yahoo.com
6	Calon Monique	Ambassade Pays-Bas	Conseillère	8566481	monique.calon@miabuza.nl
7	Charlier Pierre	Ambassade de la Belgique	Attaché St		pierre.charlier@diplobel.be
8	Delucco Paul	ACDI/VOCA	Représentant	8302347	pauldelucco@yahoo.com
9	Fang Zhimia	Chinese Embassy	Economic Counsellor	586712	rw@mofcom.gov.ch
10	Gahimbanyi Callixte	SDH-IRIBA	Coordinateur	8455027	iribassociation@yahoo.fr
11	Gakuba Alexis	Coopération Canadienne	Conseiller en Développement Rural	511802	
12	Gasana Charles	NEPAD Secretariat	Executive Secretary	8307202	c_gasana@yahoo.com
13	Gashugi Laurent	FAO	Assistant Rep.	8503706	laurent.gashugi@fao.org
14	Gatera Célestin	RMF	Advisor	8636047	rmforum@yahoo.fr
15	Gatwaza P. Claver	MINAGRI	Directeur	8638221	gapicla@yahoo.fr
16	Habimana François	Coopérative Maraba Coffee	Secrétaire Exécutif	8627710	
17	Harindintwali Révérien	MINAGRI	Chef de Division	8562146	
18	Iyamuremye Augustin	Sénat	Sénateur	8300206	iyamuremye@yahoo.com
19	Kabanda Aimable	NEPAD Secretariat	ARCM-Focal Point	8307203	kabx68@yahoo.com
20	Kanyambo Janet	BRD	Analyste	8852985	j.kanyambo@brd.com.rw
21	Kareméra Claire	BRD	Analyste	8626500	c.kareméra@brd.com.rw
22	Kayitare Laurent	Consultant	Privé	8511264	lkayitare@yahoo.fr
23	Komi Gbeblewoo	FAO	Représentant		komi.gbeblewoo@fao.org
24	Mahundaza Justice	PDRCIU	Project Coordinator	8303213	
25	Makuba Aaron	Parlement	Député	8307133	makuba@yahoo.fr
26	Mpyisi Edson	FEWS NET	Representative	8302101	empyisi@fews.net
27	Mungali François	Coopération Canadienne	Consultant à la Coopération	8567984	mungali@sympatico.ca
28	Mutebwa Alfred	MINAGRI	Directeur Général	8300010	amutebwa@yahoo.com
29	Mvulirwenande Joseph	MININFRA	Chef de Division	8452587	mvulirwenande@yahoo.fr
30	Ndagijimana Gaspard	Ambassade Pays-Bas	Conseiller	8302150	gaspard.ndajimana@miabuza.nl
31	Ngarambe Vincent	MINAGRI	Directeur	8538401	
32	Nsengiyumva Fulgence	MINAGRI	Secrétaire Général		

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine

Rwanda: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

N°	Nom et prénom	Organisme/Institution	Fonction	Téléphone	E-mail
33	Nshimiyimana Alphonse	MINAGRI	Directeur	8506713	namumc@yahoo.fr
34	Nyamarere Jean-Claude	DAEF Kigali Ngali	Chef de Division	8648568	nyamarere@yahoo.fr
35	Nyaruhirira Alphonse	COGEPHAR/PEARL	Directeur Général	8307878	nyalfonse@yahoo.com
36	Nyrimana Joseph	RSSP/MINAGRI	Coordinator	8302180	j-nyrimana@yahoo.fr
37	Nzabawita N. Espérance	MINAGRI	Public Relations	8513325	espngamije2001@yahoo.com
38	Rüdiger Behrens	GTZ	Conseiller Technique	8306138	
39	Rurangwa Raphael	PGERB Ruhengeri	Directeur	8301498	pgerb@rwanda1.com
40	Rutagengwa Alphonse	UBPR	Directeur Financier	8567759	rutagengwaa@yahoo.fr
41	Ruzindaza Ernest	MINAGRI	Consultant	8863042	ruzindazae@yahoo.fr
42	Safali Venant	USAID	Food Aid Manager	8302129	vsafali@usaid.gov
43	Simpunga Innocent	CCOIB	Researcher		
44	Tuyisenge Solange	Parlement	Député	8307138	
45	Vandeputte Renato	Coopération Belge	Stratégie Agricole		renato.vandeputte@diplobel.be
46	Wang Chunde	Ambassade de Chine	Secrétaire	8305231	Wangxhund@yahoo.com
47	Yriarte François	FAO	Fonctionnaire		françois.yriarte@fao.org
Organisation					
<i>Modérateur</i>					
48	Kanangire Canisius	UNR/Butare	Doyen Faculté Agronomie	8408288	ckanangire@nur.ac.rw
<i>Collaborateurs</i>					
49	Matuje Jeanne d'Arc	FAO	Secrétaire		
50	Rutaboba Rwalinda	UNR/Butare	Secrétaire Administratif FST	530330	
<i>Journalistes</i>					
51	Basaba Claudine	RNA	Journaliste	8472514	clabasy@yahoo.com
52	Buryamwisaki George	New Times	Journaliste	8530037	georgeburwamwisaki@yahoo.com
53	Isibo Jean-François	R. Rwanda	Journaliste	8746313	
54	Kanyabugoyi Modeste	TVR	Journaliste	8635932	
55	Kimanuka Felista	New Times	News Reporter	8755907	chebetkim@yahoo.uk
56	Museminari Marcel	Business Daily	Editeur en Chef	8775313	marceldamas@yahoo.com
57	Mutamba Hilda	New Times	News Reporter	8312852	hilda842002@yahoo.uk
58	Ndayambaje Vital	R. Rwanda	Journaliste	8595105	
59	Nzaramba Sandra	TVR	Journaliste		
60	Rushimisha Romulus	TVR	Journaliste	8684910	
61	Sayinzoga Chrystophe	TVR	Journaliste	8415250	sayich@yahoo.fr
62	Twahirwa Bouddha	TVR	Cameraman	8506186	btwahirwa@yahoo.com

Annexe 5: Liste des références

1. **Banque Africaine.** 2005. *Document de stratégie par pays 2005–2007 axé sur les résultats*. Tunis.
http://www.afdb.org/pls/portal/docs/PAGE/ADB_ADMIN_PG/DOCUMENTS/OPERATIONSINFORMATION/RWANDA_DSPAR_2005-2007_JUL2005F.DOC
2. **Banque Mondiale.** 2002. *Country Assistance Strategy*. Washington, D.C.
[http://www.countryanalyticwork.net/CAW/Cawdoclib.nsf/vewAfrica/13480B0D24FAB4E585256E3F0051DCBA/\\$file/24501.pdf](http://www.countryanalyticwork.net/CAW/Cawdoclib.nsf/vewAfrica/13480B0D24FAB4E585256E3F0051DCBA/$file/24501.pdf)
3. **Communauté Européenne.** 2002. *Stratégie de coopération et programme indicatif 2002–2007*. Bruxelles.
http://europa.eu.int/comm/development/body/csp_rsp/print/rw_csp_fr.pdf#zoom=100
4. **FAO.** 1991. *Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA)*. Rome.
5. **FIDA.** 2002a. *Document d’opportunités stratégiques (CPSOP)*. Rome.
<http://www.ifad.org/gbdocs/eb/77/e/EB-2002-77-R-14.pdf>
6. **FIDA.** 2002b. *Projet de développement des cultures de rente et d’exportation (PDCRE)*. Rome.
<http://www.ifad.org/gbdocs/eb/77/f/EB-2002-77-R-19-REV-1.pdf>
7. **FIDA.** 2003. *Projet de promotion des petites et micro–entreprises rurales (PPPMER)*. Rome.
<http://www.ifad.org/gbdocs/eb/79/e/EB-2003-79-R-22.pdf>
8. **FIDA.** 2004a. *Strengthening Implementation of the Rwanda Agriculture Strategy and Action Plan*. Rome.
<http://www.ifad.org/english/operations/pf/rwa/rwasap/documents/EB-2004-83-R-38-e.pdf>
9. **FIDA.** 2004b. *Projet de développement des ressources communautaires et des infrastructures dans l’Umutara (PDRCIU)*. Rome. <http://www.ifad.org/gbdocs/eb/82/e/eb-2004-82-r-13.pdf>
10. **FIDA.** 2005. *Support Project for the Strategic Plan for the Transformation of Agriculture (PSTA)*. Rome. <http://www.ifad.org/english/operations/pf/rwa/i671rw/index.htm>
11. **FMI.** 2002. *Document de stratégie de réduction de la pauvreté*. Washington, D.C.
<http://www.imf.org/External/NP/prsp/2002/rwa/01/063102.pdf>
12. **Gouvernement du Rwanda.** *Vision du Rwanda à l’horizon 2020*. Kigali.
13. **Gouvernement du Rwanda.** 2000a. *La Vision du Rwanda à l’horizon 2020*. Kigali.
14. **Gouvernement du Rwanda.** 2000b. *Projet d’appui au développement de l’élevage bovin laitier (PADEBL)*. Kigali.

15. **Gouvernement du Rwanda.** 2001a. *Programme d’appui au secteur rural (PASR)*. Kigali.
http://www-wds.worldbank.org/servlet/WDSCContentServer/WDSP/IB/2000/09/30/000094946_0009270533079/Rendered/PDF/multi0page.pdf
16. **Gouvernement du Rwanda.** 2001b. *Projet compétitivité et développement des entreprises (PCDE)*. Kigali.
17. **Gouvernement du Rwanda.** 2003a. *Projet de développement des marchés agricoles et ruraux (PDMAR)*. Kigali.
http://www.bestcomputing.net/bcc/rc/description_projet.htm#Description%20du%20Projet
18. **Gouvernement du Rwanda.** 2003b. *Projet d’infrastructures routières au Rwanda*. Kigali.
19. **Gouvernement du Rwanda.** 2004. *Programme de développement local PDL–HIMO*. Kigali.
<http://www.orinfor.gov.rw/DOCS/lmr498a.htm>